

# Catalogue 2024

## Offre de formation des élus locaux

Établissement Public Administratif Départemental  
agrée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation  
des élus locaux

### HAUTE-GARONNE INGÉNIERIE / ATD

Réussir ses  
relations avec  
les **médias**

**3**  
déc

**30**  
jan

Les dispositions  
de la **loi de**  
**finances 2024**  
décryptées

**12**  
nov

**Violences**  
**contre les**  
**élus locaux**  
quelle attitude  
adopter ?

**13**  
mars

Lutte  
contre l'**arti-**  
**ficialisation**  
**des Sols**

**Économie circulaire**  
une opportunité  
pour les territoires

**19**  
juin

**30**  
avril

**Cyberharcèlement**  
prévenir et agir



# 2024

## Sommaire

- ▶▶ Édito du Président **p.4**

---
- ▶▶ Calendriers **p.6**

---
- ▶▶ Comment s'inscrire  
à une formation **p.14**

---
- ▶▶ Bulletin d'inscription **p.15**

---
- ▶▶ Contenus pédagogiques **p.17**

---
- ▶▶ Organiser une formation intra  
au sein de sa collectivité **p.52**

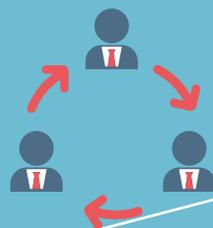
---
- ▶▶ Localisation des sites  
de formation 2024 **p.54**

---
- ▶▶ Le droit à la formation des élus **p.56**

---
- ▶▶ Les autres missions de Haute-Garonne  
Ingénierie - ATD **p.58**

# 2024

## offre de



# Editorial

Le catalogue de formation 2024 propose 35 thématiques dont 21 nouvelles. Le taux de renouvellement des sujets de formation est ainsi de 60 % afin de répondre au mieux aux besoins des élus et de prendre en compte l'actualité liée à l'exercice du mandat local.

Ainsi, ce programme fait la part belle à la thématique de l'environnement/transition écologique avec des formations qui touchent tant à l'urbanisme qu'à l'aménagement du territoire ou à la mobilité. Ces sujets d'actualité sont en effet au cœur des politiques publiques pilotées par les élus locaux.

Le pilotage de ces politiques nécessite en outre une bonne vision des capacités financières et la maîtrise de la gestion de projet. Plusieurs formations sont prévues en ce sens, notamment sur l'analyse financière, le montage du budget ou la planification opérationnelle et financière de projets.

De plus, l'offre 2024 propose d'autres formations dont le contenu s'avère utile à la conduite des politiques publiques, dans les domaines de la culture, de l'éducation, de l'action sociale, de la précarité alimentaire ou de la jeunesse notamment.

L'actualité des collectivités locales, c'est aussi malheureusement la violence que subissent les élus. C'est pourquoi la formation animée par le service juridique de l'agence et la gendarmerie, permettra non seulement de connaître le cadre juridique et les dispositifs de protection des élus contre les violences, mais aussi de disposer des outils pour apprendre à réagir à une agression verbale ou physique.

D'autres formations liées au management, à la gestion des ressources humaines, à la communication complètent cette offre 2024.

Enfin, pour la première fois, une partie du catalogue est réservée à



# Formation



la présentation de formations qui peuvent être déployées en formation intra, c'est-à-dire pour une assemblée délibérante ou un groupe d'élus, à la demande de l'exécutif de la collectivité intéressée. Si 7 thématiques sont ainsi proposées, tout autre sujet de formation peut être demandé dans ce cadre. Il s'agit bien de la construction sur mesure de formations en réponse à des besoins spécifiques.

Les sessions se tiennent toujours sur l'ensemble du territoire Haut-Garonnais : c'est un principe auquel nous sommes tous très attachés. Il ne pourrait cependant être mis en œuvre sans le concours des collectivités qui mettent gracieusement à disposition des salles équipées et un accueil convivial. Qu'elles en soient chaleureusement remerciées.

Je souhaite également remercier nos partenaires qui se sont inscrits dans l'animation des formations 2024 : le CAUE, le CDG31, la gendarmerie, les

services du Conseil Départemental et de l'Etat, le SDIS, les archives départementales, l'Agence de l'eau, Réseau 31, et le SDEHG. A ces derniers s'ajoutent des prestataires externes et des fonctionnaires territoriaux à l'expertise reconnue dans leur domaine.

Je vous souhaite une année de formation fructueuse, animée et enrichissante, avec HGI-ATD.

**Sébastien VINCINI**  
*Président de Haute-Garonne  
Ingénierie-ATD*

# CALENDRIER DES FORMATIONS

## CYCLE FONDAMENTAUX DU MANDAT

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Jours	Public	Dates	Lieux	Page
Violences contre les élus locaux : quelle attitude adopter ? <b>NOUVEAU</b>	2	0,5	Tout élu local	Mardi 12 mars Après-midi	Larra	17
				Mardi 12 novembre Après-midi	Saint-Hilaire	
Gestion des archives communales et intercommunales : archivage papier et archivage électronique <b>NOUVEAU</b>	2	1	Tout élu local	Jeudi 13 juin	Cazères	18
				Mardi 19 novembre	Tournefeuille	
Les obligations des collectivités en matière de conformité au RGPD et cybersécurité <b>NOUVEAU</b>	2	1	Tout élu local	Jeudi 7 mars	Launaguet	19
				Mardi 8 octobre	Le Fousseret	

## CYCLE DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Jours	Public	Dates	Lieux	Page
Arbre et changement climatique : comprendre, agir, protéger <b>NOUVEAU</b>	2	1	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux	Mardi 27 Février	Roques	20
				Jeudi 12 septembre	Montrabé	
La responsabilité de l'élu en matière de sensibilisation et prévention des feux de végétation et de forêts	2	0,5	Tout élu local	Jeudi 21 mars Matin	Boussens	21
				Mardi 2 avril Matin	Merville	
Gestion et économie de la ressource en eau : les actions des collectivités <b>NOUVEAU</b>	1	1	En priorité : maires, adjoints, conseillers, présidents et vice-présidents, conseillers communautaires d'EPCI	Jeudi 28 mars	Carbonne	22
Les énergies renouvelables électriques : une stratégie territoriale <b>NOUVEAU</b>	2	1	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux	Jeudi 30 mai	Cintegabelle	23
				Jeudi 26 septembre	Portet-sur-Garonne	

# 2024

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Jours	Public	Dates	Lieux	Page
L'économie circulaire : une opportunité pour les territoires <small>NOUVEAU</small>	1	1	Tout élu local	Mercredi 19 juin	Toulouse	24
Comment construire une stratégie foncière agricole adaptée à ma collectivité ? <small>NOUVEAU</small>	1	1	En priorité : maires, adjoints chargés de l'urbanisme et présidents d'EPCI	Mardi 11 juin	Cugnaux	25
La conservation des chemins ruraux et leur valorisation en chemins de randonnée	1	1	Tout élu local chargé des questions relatives aux problématiques de voirie, chemins ruraux et itinéraires de randonnée	Mardi 10 septembre	Valentine	26
La mobilité durable : gouvernance, pratiques actuelles, enjeux et services <small>NOUVEAU</small>	1	1	Tout élu local	Jeudi 8 février	Garidech	27
Repenser la cour d'école : un potentiel de renaturation et de bien être des usagers	1	0,5	Tout élu local	Mercredi 2 octobre Après-midi	Colomiers	28
Lutte contre l'artificialisation des sols	1	0,5	Tout élu local	Mercredi 13 mars Après-midi	Toulouse	29
Piloter l'aménagement et le développement durable de sa commune : la stratégie	1	1	Tout élu local	Jeudi 10 octobre	Grenade	30
L'urbanisation de sa commune dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement <small>NOUVEAU</small>	1	1	Tout élu local	Jeudi 14 novembre	Baziège	31

# CALENDRIER DES FORMATIONS

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Jours	Public	Dates	Lieux	Page
Le Plan Local d'Urbanisme communal ou Intercommunal (PLU ou PLUi)	1	1	En priorité : maires, adjoints chargés de l'urbanisme et présidents d'EPCI	Judi 25 avril	Auterive	32
Les autorisations de construire : la conformité des travaux	1	0,5	En priorité : maires, adjoints, conseillers municipaux, Présidents d'EPCI, Vice-Présidents d'EPCI, conseillers communautaires	Mardi 28 mai Après-midi	Toulouse	33
Les autorisations de construire : le contentieux	1	0,5	En priorité : maires, adjoints, conseillers municipaux, Présidents d'EPCI, Vice-Présidents d'EPCI, conseillers communautaires	Mardi 25 juin Après-midi	Toulouse	34

## CYCLE FINANCES / FISCALITÉ / BUDGET / COMPTABILITÉ

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Jours	Public	Dates	Lieux	Page
Les dispositions de la Loi de Finances 2024 décryptées	2	0,5	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux	Mardi 30 janvier Matin	Toulouse	35
				Mardi 30 janvier Après-midi		
La préparation et le montage du budget de la collectivité	2	2	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires chargés des finances	Mardi 6 février et Mercredi 7 février	Ramonville-Saint-Agne	36
				Judi 19 septembre et Vendredi 20 septembre	Saint-Lys	
L'analyse financière : un outil de diagnostic et d'aide à la décision	2	1	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires chargés des finances	Judi 23 mai	Fronton	37
				Mardi 15 octobre	Montesquieu-Volvestre	
L'évaluation financière des transferts et des restitutions de compétences <b>NOUVEAU</b>	1	1	En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires chargés des finances	Mardi 18 juin	Ayguesvives	38

## CYCLE POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS LOCALES

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Jours	Public	Dates	Lieux	Page
La planification opérationnelle et financière de projets	1	1	Tout élu local	Jedi 7 novembre	Quint-Fonsegrives	39
Réaliser son diagnostic culturel dans le cadre d'un Projet Culturel de Territoire <b>NOUVEAU</b>	1	1	Tout élu local en charge des affaires culturelles, des affaires sociales, de l'éducation ou mobilisé sur ces thématiques transversales	Mardi 5 mars	Saint-Gaudens	40
Élaborer et mettre en pratique une politique d'éducation artistique et culturelle	1	1	Tout élu local en charge des affaires culturelles, des affaires sociales, de l'éducation ou mobilisé sur ces thématiques transversales	Jedi 16 mai	Saint-Génies-Bellevue	41
Précarité alimentaire : pour un accès à une alimentation digne et de qualité pour tous <b>NOUVEAU</b>	1	1	En priorité : maires, adjoints chargés de la solidarité et présidents d'EPCI	Mardi 26 novembre	Saint-Gaudens	42
Bien vieillir sur son territoire <b>NOUVEAU</b>	2	1	Tout élu local	Jedi 6 juin	Fonsorbes	43
				Jedi 21 novembre	Castanet-Tolosan	
Handicap : et si on le dédramatisait ? <b>NOUVEAU</b>	2	1	Tout élu local	Mardi 19 mars	Toulouse	44
				Mardi 17 septembre	Saint-Gaudens	
Évaluer son Projet Educatif de Territoire (PEdT) : méthode et outils <b>NOUVEAU</b>	2	1	Tout élu local en charge de l'éducation (affaires scolaires, périscolaires, PEdT)	Mardi 4 juin	Pibrac	45
				Mardi 24 septembre	Mauzac	
« Bouger » sa jeunesse : des clefs pour mettre en place une politique jeunesse adaptée à son territoire <b>NOUVEAU</b>	2	1	Tout élu local en charge de la jeunesse (11 ans et plus) ou de l'éducation	Jedi 4 avril	Lherm	46
				Jedi 28 Novembre	Pechbonnieu	

# CALENDRIER DES FORMATIONS

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Jours	Public	Dates	Lieux	Page
<b>Violence et délinquance des jeunes : mieux comprendre la violence pour pouvoir agir</b> <small>NOUVEAU</small>	2	1	Tout élu local	Mardi 23 avril	Léguevin	47
				Mardi 1 <sup>er</sup> octobre	Martres-Tolosane	
<b>Cyberharcèlement : prévenir et agir</b> <small>NOUVEAU</small>	1	1	Tout élu local	Mardi 30 avril	Seysses	48

## CYCLE COMMUNICATION

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Jours	Public	Dates	Lieux	Page
<b>Réussir ses relations avec les médias : l'interview TV, radio et presse écrite</b>	2	1	En priorité : maires, adjoints, Présidents d'EPCI, Vice-Présidents d'EPCI	Mardi 14 mai	Saint-Martory	49
				Mardi 3 décembre	Labège	

## CYCLE MANAGEMENT / RESSOURCES HUMAINES

Intitulé de la formation	Nombre de stages	Jours	Public	Dates	Lieux	Page
<b>Inaptitude et reclassement des agents territoriaux</b> <small>NOUVEAU</small>	2	1	Tout élu local	Jeudi 27 juin	Bruguières	50
				Mardi 5 novembre	Eaunes	
<b>Mieux gérer son stress en situation de conflits</b> <small>NOUVEAU</small>	2	2	Tout élu local	Jeudi 14 mars et Mardi 26 mars	Longages	51
				Jeudi 3 octobre et Jeudi 17 octobre	Cornebarrieu	

# CALENDRIER CHRONOLOGIQUE DES FORMATIONS

Intitulé de la formation	Dates	Lieux	Page
<b>JANVIER</b>			
Les dispositions de la loi de finances 2024 décryptées	Groupe 1 : mardi 30 janvier Session sur une demi-journée : Matin	Toulouse	35
Les dispositions de la loi de finances 2024 décryptées	Groupe 2 : mardi 30 janvier Session sur une demi-journée : Après-midi	Toulouse	35
<b>FÉVRIER</b>			
La préparation et le montage du budget de la collectivité	Mardi 6 février	Ramonville-Saint-Agne	36
La préparation et le montage du budget de la collectivité	Mercredi 7 février	Ramonville-Saint-Agne	36
La mobilité durable : gouvernance, pratiques actuelles, enjeux et services	Jeudi 8 février	Garidech	27
Arbre et changement climatique : comprendre, agir, protéger	Mardi 27 février	Roques-sur-Garonne	20
<b>MARS</b>			
Réaliser son diagnostic culturel dans le cadre d'un Projet Culturel de Territoire	Mardi 5 mars	Saint-Gaudens	40
Les obligations des collectivités en matière de conformité au RGPD et cybersécurité	Jeudi 7 mars	Launaguet	19
Violences contre les élus locaux : quelle attitude adopter ?	Mardi 12 mars Session sur une demi-journée : Après-midi	Larra	17
Lutte contre l'Artificialisation des Sols	Mercredi 13 mars Session sur une demi-journée : Après-midi	Toulouse	29
Mieux gérer son stress en situation de conflits	Jeudi 14 mars	Longages	51
Handicap : et si on le dédramatisait ?	Mardi 19 mars	Toulouse	44
La responsabilité de l'élu en matière de sensibilisation et prévention des feux de végétation et de forêts	Jeudi 21 mars Session sur une demi-journée : Matin	Boussens	21
Mieux gérer son stress en situation de conflits	Mardi 26 mars	Longages	51
Gestion et économie de la ressource en eau : les actions des collectivités	Jeudi 28 mars	Carbonne	22
<b>AVRIL</b>			
La responsabilité de l'élu en matière de sensibilisation et prévention des feux de végétation et de forêts	Mardi 2 avril Session sur une demi-journée : Matin	Merville	21

«Bouger» sa jeunesse : des clefs pour mettre en place une politique jeunesse adaptée à son territoire	Jeudi 4 avril	Lherm	46
Violence et délinquance des jeunes : mieux comprendre la violence pour pouvoir agir	Mardi 23 avril	Léguévin	47
Le Plan Local d'Urbanisme communal ou Intercommunal (PLU ou PLUi)	Jeudi 25 avril	Auterive	32
Cyberharcèlement : prévenir et agir	Mardi 30 avril	Seysse	48

## MAI

Réussir ses relations avec les médias : l'interview TV, radio et presse écrite	Mardi 14 mai	Saint-Martory	49
Élaborer et mettre en pratique une politique d'éducation artistique et culturelle	Jeudi 16 mai	Saint-Génies-Bellevue	41
L'analyse financière : un outil de diagnostic et d'aide à la décision	Jeudi 23 mai	Fronton	37
Les autorisations de construire : la conformité des travaux	Mardi 28 mai Session sur une demi-journée Après-midi	Toulouse	33
Les énergies renouvelables électriques : une stratégie territoriale	Jeudi 30 mai	Cintegabelle	23

## JUIN

Évaluer son Projet Educatif de Territoire (PEdT) : méthode et outils	Mardi 4 juin	Pibrac	45
Bien vieillir sur son territoire	Jeudi 6 juin	Fonsorbes	43
Comment construire une stratégie foncière agricole adaptée à ma collectivité ?	Mardi 11 juin	Cugnaux	25
Gestion des archives communales et intercommunales : archivage papier et archivage électronique	Jeudi 13 juin	Cazères	18
Évaluation financière des transferts et restitutions de compétences	Mardi 18 juin	Ayguesvives	38
L'économie circulaire : une opportunité pour les territoires	Mercredi 19 juin	Toulouse	24
Les autorisations de construire : le contentieux	Mardi 25 juin Session sur une demi-journée : Après-midi	Toulouse	34
Inaptitude et reclassement des agents territoriaux	Jeudi 27 juin	Bruguières	52

## SEPTEMBRE

La conservation des chemins ruraux et leur valorisation en chemins de randonnée	Mardi 10 Septembre	Valentine	26
Arbre et changement climatique : comprendre, agir, protéger	Jeudi 12 septembre	Montrabé	20
Handicap : et si on le dédramatisait ?	Mardi 17 septembre	Saint-Gaudens	44

La préparation et le montage du budget de la collectivité	Jeudi 19 septembre	Saint-Lys	36
La préparation et le montage du budget de la collectivité	Vendredi 20 septembre	Saint-Lys	36
Évaluer son Projet Educatif de Territoire (PEdT) : méthode et outils	Mardi 24 septembre	Mauzac	45
Les énergies renouvelables électriques : une stratégie territoriale	Jeudi 26 septembre	Portet-sur-Garonne	23

## OCTOBRE

Violence et délinquance des jeunes : mieux comprendre la violence pour pouvoir agir	Mardi 1 <sup>er</sup> octobre	Martres-Tolosane	47
Repenser la cour d'école : un potentiel de renaturation et de bien être des usagers	Mercredi 2 octobre Session sur une demi-journée : Après-midi	Colomiers	28
Mieux gérer son stress en situation de conflits	Jeudi 3 octobre	Cornebarrieu	51
Les obligations des collectivités en matière de conformité au RGPD et cybersécurité	Mardi 8 octobre	Le Fousseret	19
Piloter l'aménagement et le développement durable de sa commune : la stratégie	Jeudi 10 octobre	Grenade	30
L'analyse financière : un outil de diagnostic et d'aide à la décision	Mardi 15 octobre	Montesquieu-Volvestre	37
Mieux gérer son stress en situation de conflits	Jeudi 17 octobre	Cornebarrieu	51

## NOVEMBRE

Inaptitude et reclassement des agents territoriaux	Mardi 5 novembre	Eaunes	50
La planification opérationnelle et financière de projets	Jeudi 7 novembre	Quint-Fonsegrives	39
Violences contre les élus locaux : quelle attitude adopter ?	Mardi 12 novembre Session sur une demi-journée : Après-midi	Saint-Hilaire	17
L'urbanisation de sa commune dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement	Jeudi 14 novembre	Baziège	31
Gestion des archives communales et intercommunales : archivage papier et archivage électronique	Mardi 19 novembre	Tournefeuille	18
Bien vieillir sur son territoire	Jeudi 21 novembre	Castanet-Tolosan	43
Précarité alimentaire : pour un accès à une alimentation digne et de qualité pour tous	Mardi 26 novembre	Saint-Gaudens	42
« Bouger » sa jeunesse : des clefs pour mettre en place une politique jeunesse adaptée à son territoire	Jeudi 28 novembre	Pechbonnieu	46

## DÉCEMBRE

Réussir ses relations avec les médias : l'interview TV, radio et presse écrite	Mardi 3 décembre	Labège	49
--	------------------	--------	----

# COMMENT S'INSCRIRE À UNE FORMATION

## COMMENT S'INSCRIRE ?

---

Un **bulletin d'inscription** doit être rempli pour chaque formation demandée et signé par le Maire ou le Président de la collectivité (un bulletin est à votre disposition page suivante).

Vous pouvez également le télécharger sur le site Internet de Haute-Garonne Ingénierie - ATD [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr), rubrique « Former les élus ».

L'Agence Haute-Garonne Ingénierie - ATD est agréée « organisme de formation des élus locaux » par le Ministère de l'Intérieur depuis 1994.

Au sein de l'Agence, le **service Formation et Information des Élus** est notamment chargé de concevoir et de mettre en œuvre une offre de formation destinée à faciliter l'exercice du mandat des élus locaux, d'informer, de conseiller et d'orienter ces derniers sur les thèmes de formation qui correspondent à leurs besoins.

Outre les formations proposées dans ce catalogue, l'Agence peut organiser des formations « **intra-collectivités** » à la demande de toute collectivité. N'hésitez pas à nous consulter pour mettre en place une formation spécifique pour vos élus, adaptée à vos besoins particuliers.

## UNE ÉQUIPE EST À VOTRE SERVICE ET À VOTRE ÉCOUTE :

- ▶ Marie-Pierre GUISTI, Directrice adjointe (05.34.45.56.57)
- ▶ Alain BERNIERE, Conseiller formation (05.34.45.56.50)
- ▶ Émilie FERRAND, Conseillère formation (05.32.98.00.07)
- ▶ Ana FRAS, Conseillère formation (05.32.53.65.22)
- ▶ Jessica GIBERT, Assistante formation (05.34.45.56.49)

# Bulletin d'inscription

Merci de remplir un bulletin par élu stagiaire et par formation.

*Ce bulletin vaut bon de commande pour les collectivités non-adhérentes à l'Agence*

Contact : Service Formation et Information des Élus

Tél : 05.34.45.56.49

- Intitulé du stage : \_\_\_\_\_
- Date : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_
- Repas  Oui  Non (*Pris en charge uniquement pour les formations se déroulant de 9 h à 17 h*)  
Si contraintes alimentaires, précisez \* : \_\_\_\_\_

• Nom de la collectivité : .....

Adhérente à l'Agence :  Oui  Non

Canton : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Courriel : ..... Téléphone : .....

•  Mme  M. (*Cocher les cases correspondantes*)

Nom de l'élus stagiaire : ..... Prénom : .....

Maire  Adjoint au Maire  Conseiller Municipal  Président d'EPCI  
 Conseiller Communautaire  Conseiller Départemental  Conseiller Régional

Année de début du premier mandat d'élus : .....

Adresse personnelle : .....

*(Obligatoire pour l'envoi de la convocation et de l'attestation de stage)*

Commune : ..... Code postal : .....

Téléphone personnel : ..... Courriel : .....

Attentes du stagiaire \* : (*Merci de préciser vos attentes à des fins pédagogiques*)

  Ma situation nécessite un aménagement particulier et je demande à être contacté par le Service Formation et Information des Elus :  Oui  Non

J'autorise HGI-ATD à intégrer mes coordonnées : nom, prénom, téléphone, adresse électronique, collectivité d'appartenance, mandat détenu, dans :

- une liste diffusée à tous les participants aux fins d'échange et d'entraide en lien avec cette formation uniquement, notamment pour du covoiturage  Oui  Non
- une liste de diffusion de l'offre de formation de HGI-ATD  Oui  Non

J'autorise HGI-ATD à utiliser mon image sur ses supports de communication

Date et signature de l'élus local souhaitant participer à la formation	Date et signature de l'autorité territoriale <i>(Cachet de la collectivité et signature obligatoire)</i>
--	---

**Ce bulletin dûment rempli et signé est à renvoyer par courriel ou courrier au moins 5 jours avant la formation à :**

HAUTE-GARONNE INGÉNIEURIE - ATD  
54, boulevard de l'Embouchure - 31200 TOULOUSE  
Téléphone : 05 34 45 56 56 - Courriel : [accueil@atd31.fr](mailto:accueil@atd31.fr) - [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr)

Les informations de ce formulaire sont recueillies par HGI-ATD dans le cadre de la gestion et du suivi des formations (fondé sur une mission d'intérêt public).

Les données marquées par un astérisque sont facultatives.

Toutes les données collectées sont accessibles par la Direction de HGI-ATD et le service formation en charge. Elles sont conservées à compter de la date d'inscription à une session de formation jusqu'à la fin du mandat de l'élu (durée maximale de 6 ans). Elles ne font pas l'objet d'un transfert hors union européenne.

Deux listes de participants sont constituées à chaque formation sur la base du consentement individuel :

- L'une transmise à tous les participants et formateurs le cas échéant qui veilleront à l'utiliser uniquement pour échange et entraide en lien avec la formation suivie et comprenant : *nom, prénom, adresse électronique, collectivité d'appartenance, mandat détenu* ;
- L'autre alimentant la liste de diffusion de l'offre de formation HGI-ATD et comprenant : *nom, prénom, n° de téléphone, adresse électronique, collectivité d'appartenance, mandat détenu*.

Les images réalisées par HGI-ATD lors des formations pourront être diffusées pour les besoins de communication de l'Agence sur tous supports et publications (plaquettes, rapports, catalogues de formation...), pour la durée du mandat en cours.

En application de la réglementation européenne (RGPD) et nationale (Loi « Informatique et libertés ») relative à la protection des données, vous disposez, à tout moment, de droits sur vos données personnelles : droit à l'information, droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (sous conditions), droit à la limitation du traitement, droit d'opposition et au retrait du consentement à figurer sur les listes des participants. Consultez le site [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans le cadre de ce dispositif, contactez le délégué à la protection des données HGI-ATD à l'adresse URL <https://www.atd31.fr/fr/exercice-droits-rgpd.html> ou par courrier postal à l'adresse suivante : DPO HGI-ATD, 54 boulevard de l'embouchure, 31200 Toulouse (en précisant le contexte et la nature de la demande).

En cas de litige persistant, vous avez la faculté de saisir l'autorité de contrôle CNIL sur le site [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)



# Violences contre les élus locaux : quelle attitude adopter ?

## OBJECTIF

Connaître le cadre juridique et les dispositifs de protection des élus contre les violences.

Prendre conscience de la position de l'élu face à une agression.

Savoir identifier une agression, avoir les outils pour désamorcer ce conflit et rétablir une relation.

Apprendre à réagir à une agression verbale ou physique.

## CONTENU

### Partie théorique :

- Le cadre juridique organisant la protection des élus contre les violences.
- Les dispositifs de protection des élus contre les violences.
- La gestion des incivilités et les situations à risque dans l'exercice des fonctions d'élu.
- Définition de l'agression, ses indices et ses conséquences.
- Anticiper et prévenir les situations à risque.
- Identifier les éléments clés pour neutraliser les conflits.
- Comment faciliter la communication et rétablir la relation en cas de conflit.

### Partie pratique :

- Apprendre les techniques de négociation pour prévenir les situations violentes et savoir réagir en cas d'agression.
- Exercices pratiques de mise en situation.

Dans le cadre de sa mission de mise en place de la police de sécurité au quotidien, les contenus théoriques et pratiques de gestion des incivilités et des agressions ont été développés par le groupe d'intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN).

## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTS

Colonel Frédéric ETIENNE, Officier chargé des affaires territoriales au sein de la région de gendarmerie Occitanie

Capitaine Laurence DUPERREY, Officière prévention partenariat au sein du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne  
Arnaud DA SILVA, Chef du service juridique à HGI-ATD

## DURÉE

Une demi-journée de 13h30 à 17h

## DATES

Mardi 12 mars à Larra  
(20 stagiaires maximum)

Mardi 12 novembre à Saint-Hilaire  
(20 stagiaires maximum)

# Gestion des archives communales et intercommunales : archivage papier et archivage électronique

## OBJECTIF

Sensibiliser les élus aux enjeux et aux dispositions légales qui régissent les archives publiques.

Connaître les principes fondamentaux et les règles de l'archivage.

Permettre aux élus de construire un projet d'archivage électronique.

Diffuser les bonnes pratiques et promouvoir une culture de l'archivage au sein de sa collectivité.

## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANT

Sébastien CORBIERE, Archiviste,  
Archives Départementales de la  
Haute-Garonne

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATES

Judi 13 juin à Cazères

Mardi 19 novembre à Tournefeuille

## CONTENU

### La gestion des archives communales et intercommunales :

- Définition et cadre réglementaire des archives publiques.
- Des archives : pour quoi faire ?
- La gestion d'une campagne d'éliminations réglementaires.
- Le classement.
- La conservation.
- La communication.

### L'archivage électronique :

- Le statut juridique des archives électroniques.
- Les enjeux et les risques de contentieux.
- Le recensement de la production numérique.
- Les délais de conservation et de sorts finaux.
- De la sauvegarde à l'archivage.
- Les solutions d'archivage électronique.
- Zoom sur : La numérisation des originaux papiers, la signature électronique, les courriels, les marchés publics dématérialisés...

# Les obligations des collectivités en matière de **conformité au RGPD** et **cybersécurité**

## OBJECTIF

Comprendre les règles applicables à la collectivité en matière de protection des données personnelles et les actions à mettre en œuvre pour se conformer au RGPD.

Comprendre les menaces informatiques et les impacts des cyberattaques sur les collectivités.

Acquérir les gestes et bonnes pratiques en matière de protection des données et de sécurité informatique afin de limiter les risques. Savoir comment réagir en cas de suspicion d'attaque ou d'attaque avérée.

## CONTENU

### Décryptage de la réglementation RGPD et des cyberattaques :

- Enjeux, impact, menaces sur les activités d'une collectivité, réalité de terrain.
- Acteurs de la protection et de la sécurité, rôles, obligations et responsabilités de l'élu local.
- Risques du défaut de protection et de sécurité des données.
- Que contrôle la CNIL ?
- Réalités des contrôles et sanctions CNIL.

### Comment protéger, sécuriser les données et gérer les risques ?

- Actions à mener.
- Réflexes de la protection des données et de la sécurité informatique.

### Accompagnement de la démarche de conformité par HGI-ATD :

- Prestation DPO mutualisé HGI-ATD et réseau des référents RGPD locaux.
- Plan et outils d'accompagnement des actions à mener.

Cas pratiques et mises en situation

## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTS

Florence CELEN, Déléguée à la protection des données, Éléonore PASCAL, Conseillère en protection des données, et Fabrice CHIALVA, Administrateur systèmes et bases de données, à HGI-ATD

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATES

Judi 7 mars à Launaguet  
Mardi 8 octobre à Le Fousseret

# Arbre et changement climatique : comprendre, agir, protéger

## OBJECTIF

Comprendre le fonctionnement de l'arbre et de la haie champêtre et leur action sur l'environnement.

Identifier les effets du dérèglement climatique et ses conséquences sur les arbres.

Mettre en évidence les pistes pour préserver le patrimoine arboré existant, planter et protéger les arbres de demain.

## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints,  
présidents d'EPCI et conseillers  
départementaux

## INTERVENANTS

Thierry COURANJOU, Chargé  
de l'environnement-biodiversité  
à la Direction de la Transition  
Écologique, Conseil Départemental  
de la Haute-Garonne

Alexandra DESIREE, Chargée de  
projets, Association Arbres et  
Paysages d'Autan

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATES

Mardi 27 Février  
à Roques-sur-Garonne

Judi 12 Septembre  
à Montrabé

## CONTENU

### Quelles sont les ressources et les services de l'arbre en faveur de la biodiversité ?

- Les services écosystémiques rendus et leur évaluation.
- L'arbre impacté et menacé par le changement climatique.
- L'arbre comme réponse face au changement climatique.
- Les pistes de gestion adaptative des forêts : les îlots d'avenir.

### Comment planter les arbres de demain ?

- Le choix des essences adaptées au climat d'aujourd'hui et de demain.
- Les techniques de plantations durables.
- La marque « végétal local ».
- La Régénération Naturelle Assistée.

Un temps sera consacré à la visite d'aménagements constitués d'arbres et arbustes de pays.

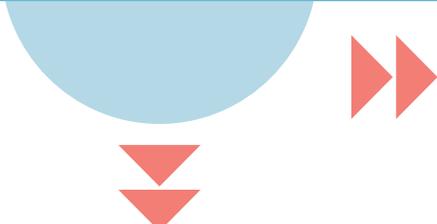
# La responsabilité de l'élu en matière de **sensibilisation et prévention des feux de végétation et de forêts**

## OBJECTIF

Apporter aux élus les éléments de contexte pour leur permettre d'appréhender l'évolution du risque incendie sur leurs territoires, au regard des espaces sensibles à risque et de l'accélération du réchauffement climatique.

Connaître les éléments réglementaires et d'organisation qui s'adaptent à cette évolution. Identifier les méthodes de prévention, les dispositifs d'alerte et l'organisation opérationnelle à mettre en œuvre en cas de feu déclaré.

Appréhender le rôle de l'élu et son articulation avec le SDIS et les services de l'Etat.



## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTS

Commandant Nicolas MORLANS,  
Référént feux de forêts, SDIS 31  
Thierry RENAUX, Chef du pôle  
Forêt Chasse Milieux Naturels et  
David POURIAS, Technicien forêt,  
à la Direction Départementale des  
Territoires de Haute-Garonne  
Christine DOYEN, Cheffe du service  
biodiversité, aménagement durable  
à la Direction de la Transition  
Écologique, Conseil Départemental  
de la Haute-Garonne

## DURÉE

Une demi-journée de 9h à 12h

## DATES

Judi 21 mars à Boussens  
Mardi 2 avril à Merville

## CONTENU

- Contexte des feux de forêt et d'espaces naturels et son évolution nationale et départementale.
- Définition et présentation du risque en Haute-Garonne sur la base du Plan départemental de protection des forêts contre les incendies, approuvé le 26/06/2019 (contexte et principaux massifs à risque, carte des aléas, plan d'action).
- La stratégie de lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels mise en place en Haute-Garonne (prévention, anticipation, organisation).
- Présentation des outils de prévention et de la réglementation en vigueur (arrêtés du 22/08/2022) :
  - le Plan départemental de protection des forêts contre les incendies.
  - le règlement d'emploi du feu en Haute-Garonne.
  - les obligations légales en matière de débroussaillage (OLD).
  - la prise en compte dans les documents d'urbanisme.
- Un exemple concret de gestion sur la forêt de Buzet.

# Gestion et économie de la **ressource en eau** : les actions des collectivités

## OBJECTIF

Appréhender les politiques de l'eau face aux nouveaux défis du changement climatique.

Comprendre et appliquer la réglementation en matière de gestion de l'eau.

Acquérir des connaissances générales en gestion de l'eau pour une meilleure utilisation, gestion et distribution par les collectivités territoriales.

Identifier les actions à mettre en place pour une optimisation de la ressource en eau.

## PUBLIC

En priorité maires, adjoints, conseillers, présidents et vice-présidents, conseillers communautaires d'EPCI

## INTERVENANTS

Jean-Luc SCHARFFE, Adjoint au directeur de la délégation territoriale Garonne et rivières d'Occitanie, Agence de l'eau Adour-Garonne  
Yann OUDARD, Directeur général adjoint, Réseau 31

Jérémy COMET, Adjoint au chef du service environnement, eau et forêt, DDT 31

Franck ARDITE, Chef du Service Eau Potable et Assainissement et Olivier LOUIS, Chef du Service Ressources en Eau, Conseil Départemental de la Haute-Garonne

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATE

Jeudi 28 mars à Carbonne

## CONTENU

### Présentation du contexte territorial général :

- L'agence de l'eau Adour-Garonne, le bassin Garonne Amont, les cycles de l'eau.
- Les incidences du dérèglement climatique : chiffres, perspectives et stratégies mises en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

### La réglementation applicable en matière de gestion de l'eau :

- Le cadre réglementaire relatif à la gestion de l'eau.
- Les acteurs de la gestion de l'eau et leurs compétences.
- Les restrictions des usages de l'eau.
- La police de l'eau, les pouvoirs de contrôle et les responsabilités de chacun.

### Les actions des collectivités en faveur des économies en eau potable :

- Connaissance patrimoniale des réseaux, métrologie, réduction des fuites.
- Les dispositifs exceptionnels (mesures d'urgence).
- Le rôle de l'élu dans la sensibilisation des usagers.

### L'ingénierie et les financements mobilisables par les collectivités :

- Les actions du Projet de Territoire Garon'Amont.
- Les aides départementales dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement (petit cycle de l'eau).
- Le dispositif d'aide de l'agence de l'eau aux collectivités.

# Les énergies renouvelables électriques : une stratégie territoriale

## OBJECTIF

Découvrir le principe, les fondements et les enjeux des Energies Renouvelables Electriques : photovoltaïque, agrivoltaïsme, éoliens, etc. Suivre le cadre règlementaire pour la mise en place des E.N.R. sur le territoire communal.

Contextualiser un projet d'E.N.R. avec les différentes stratégies et points d'attention sur les différents acteurs.

Anticiper les « actions ou pratiques » à privilégier et à éviter.

Appréhender les outils et méthodes des retombées territoriales.

## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTS

Alban FARUYA, Chef de la division Energie Air Ouest, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie (DREAL)  
Patrick CASEILLES, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG)  
Loïc BLANC, Coordinateur général, ENERCOOP Midi-Pyrénées  
Témoignage d'élus pour les sites ENR de Cintegabelle et de Portet-sur-Garonne

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATES

Judi 30 mai à Cintegabelle  
Judi 26 septembre  
à Portet-sur-Garonne

Temps d'échanges et de travail avec les participants pour identifier les actions mises en œuvre, les projets et les freins rencontrés.

## CONTENU

**Assimiler le système énergétique, ses fondamentaux et ses enjeux :**

- État des lieux des ressources énergétiques, leurs usages historiques en France et leurs conséquences climatiques.
- Objectifs, diagnostic, enjeux en Europe, en France, en Occitanie et en Haute-Garonne du développement des E.N.R.
- Les principes de base du réseau électrique : les enjeux des infrastructures, les acteurs et les principaux éléments techniques (capacité, puissance...).

**L'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables :**

- La loi APER : impacts et leviers pour les collectivités dans une planification territoriale.
- État des lieux et analyse du retour d'expériences sur ce nouveau levier pour les collectivités

**Le montage d'un Projet E.N.R. :**

- Les différentes stratégies et valorisation à mettre en œuvre.
- La posture de l'élu et de la collectivité.
- Visite d'un site de production d'ENR. Témoignages et retours d'expérience de la genèse du projet à sa mise en service.

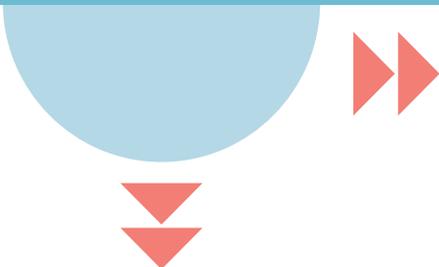
# L'économie circulaire : une opportunité pour les territoires

## OBJECTIF

Appréhender le concept et le cadre réglementaire de l'économie circulaire.

Identifier les enjeux environnementaux, économiques et sociaux de l'économie circulaire.

Connaître les leviers pour déployer l'économie circulaire sur son territoire, dans sa collectivité.



## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTS

Anthony JAUJEARD, Consultant-  
Expert Economie Circulaire  
Gwenhaél LEMARCHAND,  
Architecte conseiller au CAUE 31  
Témoignage de Virginie HUVENNE,  
Responsable de la mission  
Économie Circulaire à la ville  
de Roubaix

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATE

Mercredi 19 juin à Toulouse

## CONTENU

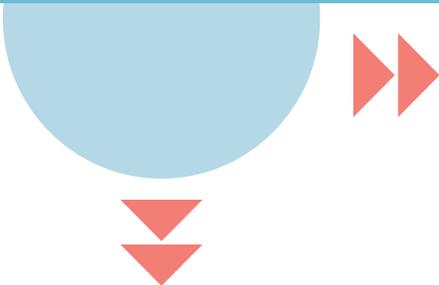
- Définir le concept d'économie circulaire.
- Les 7 piliers de l'économie circulaire.
- Cadre réglementaire de l'économie circulaire et des outils stratégiques territoriaux.
- Les enjeux économiques, environnementaux et sociaux liés à l'engagement dans une démarche d'économie circulaire.
- Déployer l'économie circulaire sur son territoire : de la connaissance des flux de son territoire à l'établissement d'une stratégie territoriale.
- Présentation du référentiel d'action économie circulaire de l'ADEME.
- Déployer l'économie circulaire par filière :
  - Intervention sur la démarche de réemploi des matériaux de construction dans les marchés publics par le CAUE 31 ;
  - Retour d'expérience sur la thématique Bio-déchets.

Ateliers pratiques en sous-groupe  
avec des cas réels.

# Comment construire une **stratégie foncière agricole adaptée à ma collectivité ?**

## OBJECTIF

Prendre conscience et connaître les grands enjeux du foncier agricole. Identifier les démarches, outils et leviers d'actions pouvant être mis en œuvre localement à l'initiative ou avec le soutien des collectivités.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints chargés de l'urbanisme et présidents d'EPCI

## INTERVENANTS

Chloé BACON et  
Charlotte COUREAU, Chargées de  
projets alimentation et circuits  
courts à HGI-ATD  
Gaëlle LACAZE, Coordinatrice de la  
vie associative et des partenariats  
(ouest Occitanie) chez Terre de Liens  
Témoignage d'une commune

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATE

Mardi 11 juin à Cugnaux

## CONTENU

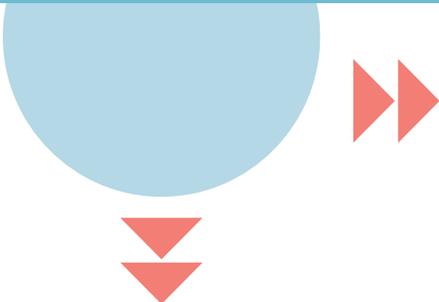
- Appréhender les enjeux du foncier agricole : artificialisation, pression foncière, concurrence d'usages des sols.
- Connaître les acteurs du foncier agricole et leurs rôles.
- Intégrer l'agriculture dans les outils de planification d'aménagement.
- Repérer et mobiliser des terres agricoles.
- Accueillir des porteurs de projets agricoles sur mon territoire.
- Comprendre les enjeux autour de l'installation agricole.
- Mise en pratique à partir d'un cas concret.

# La conservation des chemins ruraux et leur **valorisation** en chemins de randonnée

## OBJECTIF

Savoir identifier et protéger les chemins ruraux.

Connaître les acteurs, les procédures et les outils (juridiques et financiers) permettant d'une part de préserver les chemins ruraux et d'autre part de valoriser les chemins ruraux en sentiers de randonnée.



## PUBLIC

Tout élu local chargé des questions relatives aux problématiques de voirie, chemins ruraux et itinéraires de randonnée

## INTERVENANTS

Victoire LANNEUW, Responsable Aménagement Durable, Direction de la Transition Écologique, Conseil Départemental de la Haute-Garonne  
Sébastien VENZAL, Conseiller juridique à HGI-ATD  
Témoignage de M<sup>me</sup> Maryse VEZAT-BARONIA, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et Maire de Rieux-Volvestre

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATE

Mardi 10 septembre à Valentine

## CONTENU

- État des lieux en Haute-Garonne.
- Savoir distinguer voies communales et chemins ruraux.
- Recenser les chemins ruraux et les préserver.
- Les chemins ruraux et les sentiers de randonnée : définition, consistance, moyens de protection contre les dégradations et appropriation.
- Les intervenants sur les chemins ruraux et sentiers de randonnée : la commune, les intercommunalités, les services du Département, les associations...
- Valoriser les chemins ruraux en sentiers de randonnée : leur inscription sur le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (les interlocuteurs, la procédure d'inscription, atouts et contraintes).
- Le financement des travaux sur chemins ruraux/sentiers de randonnée et leur mise en œuvre opérationnelle.
- Les outils permettant d'assurer la continuité des itinéraires de randonnée.
- Aliénation ou échange de chemin rural : que dit la loi aujourd'hui ?
- Présentation de cas pratiques réussis : exemples de réappropriation d'un chemin rural par une commune et d'échange d'emprise avec un agriculteur.

# La **mobilité durable** : gouvernance, pratiques actuelles, enjeux et services

## OBJECTIF

Comprendre les enjeux de la mobilité sur son territoire et identifier les services permettant de répondre à ces enjeux.  
Identifier le périmètre des compétences des collectivités et les partenaires en matière de mobilité.  
Bénéficier de retours d'expériences de services de mobilité durable.

## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTS

Joël M'BALLA, Chargé d'étude  
mobilité durable et  
Benjamin SAUBION, Responsable  
d'études et animateur du pôle  
mobilités au CEREMA  
Valérie MONTE, Adjointe au chef  
de Service Environnement, pôle  
développement durable, Conseil  
Départemental de la Haute-Garonne  
Christophe LUBAC, Maire de  
Ramonville Saint-Agne et Vice-  
Président du Sicoval en charge  
des Transports, Déplacements et  
Mobilités durables  
Pierre GUILBOT, Chargé de mission  
mobilité durable au Sicoval

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATE

Jedi 8 février à Garidech

## CONTENU

- Connaître les tendances actuelles de la mobilité et ses enjeux en France :
  - La place de l'automobile dans les déplacements selon le profil des personnes et les motifs de déplacements.
- Comprendre le rôle des collectivités dans la valorisation de la mobilité durable :
  - La stratégie nationale bas carbone, ses impacts et ses leviers.
  - Les politiques publiques au cœur de la mobilité durable.
  - L'état des lieux de la mobilité durable sur un territoire donné.
- Identifier les actions à mettre en œuvre par les collectivités en matière de mobilité selon leur champ de compétence :
  - Gouvernance, services de mobilité et collectivités.
- Présenter la stratégie des mobilités cyclables et actives et des exemples d'actions mises en œuvre sur le territoire haut-garonnais :
  - Le travail partenarial engagé avec le public et les collectivités du territoire par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
  - Le plan vélo 2023-2032 du SICOVAL.

Retours d'expérience d'actions développées par des collectivités et témoignages.

# Repenser la cour d'école

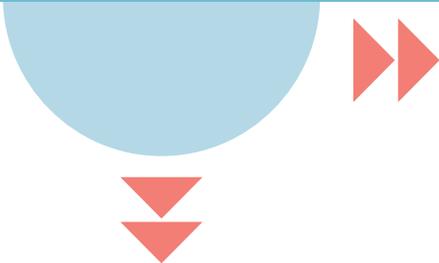
## Un potentiel de renaturation et de bien être des usagers

### OBJECTIF

Permettre aux élus de repenser les aménagements des cours de récréation, afin de les renaturer.

Redonner la place au végétal et améliorer le confort, le bien être des usagers tout en favorisant la biodiversité.

Mesurer les opportunités en matière d'apprentissage par l'expérience, d'émancipation, d'acquisition de compétences et des relations sociales.



### PUBLIC

Tout élu local

### INTERVENANTS

Géraldine PALLU et  
Nolwenn MARCHAND, paysagiste  
et architecte au CAUE31  
Élus et services de la commune  
de Colomiers (maitrise d'ouvrage)  
Agence TOPONYMY Urbanisme  
et paysage (maitre d'œuvre)

### DURÉE

Une demi-journée de 14h à 17h

### DATE

Mercredi 2 octobre à Colomiers

### CONTENU

- Place de la nature : revégétaliser, retrouver des sols perméables, favoriser la biodiversité et la continuité des milieux, valoriser les ressources existantes et les compétences locales.
- Espaces de vies : permettre une mixité d'usages, concevoir des ambiances de qualité propices à l'épanouissement et valorisantes.
- Passer à l'action : concevoir un projet global et transversal, associer les acteurs et l'ingénierie nécessaire, quel accompagnement des collectivités ?

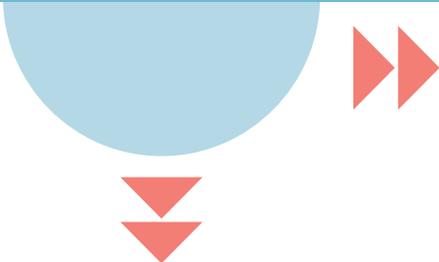
Un temps sera consacré à la visite d'une opération de réaménagement de cours d'école élémentaire.

# Lutte contre l'Artificialisation des Sols

## OBJECTIF

Connaître les dernières évolutions législatives et réglementaires en matière de lutte contre la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Appréhender la mise en œuvre progressive de cette lutte dans les documents de planification et le passage en 2031 à la notion d'artificialisation des sols, pour atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050.



## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANT

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du service urbanisme à HGI-ATD

## DURÉE

Une demi-journée de 13h30 à 16h30

## DATE

Mercredi 13 mars à Toulouse

## CONTENU

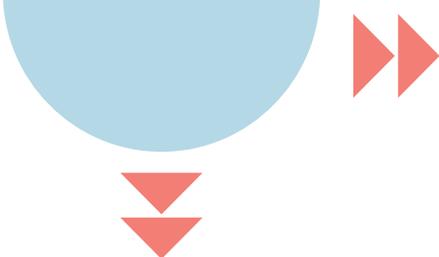
- Le cadre législatif et réglementaire :
  - La loi climat et résilience du 22 août 2021.
  - La loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023, visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.
  - Le décret n°2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols.
  - La notion de zéro artificialisation nette (ZAN) et sa mise en œuvre dans le temps suivant les documents de planification.
- Le cadre fixé par le SRADDET Occitanie et l'impact sur les SCOT, carte communale et PLU / PLUI.
- Approche de la compréhension d'un sol artificialisé / non artificialisé : les évolutions apportées par le décret paru fin 2023.
- Comment tendre vers une réduction significative de la consommation et de l'artificialisation des sols, dans le cadre de l'évolution des documents d'urbanisme. Les gisements d'urbanisation à mobiliser avant toute extension urbaine.
- Les dernières actualités juridiques et réglementaires en matière d'urbanisme de planification.

# Piloter l'aménagement et le développement durables de sa commune : la stratégie

## OBJECTIF

Permettre aux élus de définir une stratégie d'aménagement urbain et de la traduire dans leur plan local d'urbanisme (PLU).

Connaître les outils et méthodes en matière de planification, maîtrise foncière, procédures d'aménagement et de financement des équipements publics.



## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTS

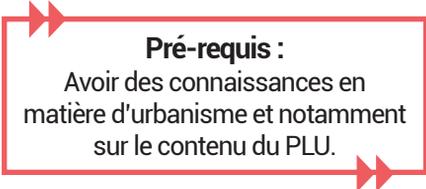
Frédéric ALENDIA et  
Mathilde LEAU, Chargés d'études  
en urbanisme à HGI-ATD

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATE

Jeudi 10 octobre à Grenoble



### Pré-requis :

Avoir des connaissances en  
matière d'urbanisme et notamment  
sur le contenu du PLU.

## CONTENU

- Le contexte actuel (raréfaction du foncier liée à l'obligation de réduction de consommation des espaces agricoles et naturels et diminution des ressources budgétaires pour financer les équipements publics) amène à réinterroger les pratiques des communes dans leurs choix d'aménagement, en anticipant les projets.
- À partir de cas concrets, mise en situation des élus au travers d'ateliers de travail portant sur :
  - La revitalisation des centre-bourgs, notamment par la lutte contre l'évasion commerciale et la reconquête des logements vacants.
  - La densification volontaire ou d'initiative privée des secteurs déjà urbanisés.
  - L'aménagement de nouveaux quartiers au travers des zones à urbaniser (AU) d'un PLU.



Mises en situation.  
Travaux en ateliers

# L'urbanisation de sa commune dans un souci de **sobriété foncière** et de **qualité d'aménagement**

## OBJECTIF

Permettre aux élus de définir une stratégie d'aménagement urbain respectueuse des objectifs de sobriété foncière prévus par la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, pour tendre en 2050 au zéro artificialisation nette (ZAN).

Traduire ces objectifs dans le plan local d'urbanisme (PLU), au travers du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Veiller à la qualité des opérations d'aménagement pour offrir un cadre de vie de qualité.

## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTS

Mathilde LEAU et  
Frédéric ALENDA, Conseillers en  
planification urbaine à HGI-ATD  
Florence FREMONT, Urbaniste Office  
professionnel de qualification des  
urbanistes (OPQU) et  
Nolwenn MARCHAND, Architecte-  
paysagiste au CAUE31

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATE

Jeudi 14 novembre à Baziège

Un temps conséquent sera consacré à la mise en pratique de ces principes dans le cadre de travail de groupe, autour de maquettes en volume.

## CONTENU

**Appliquer le principe de sobriété foncière et le traduire dans le PLU :**

- Rappel du contexte législatif, notamment de la loi Climat et résilience.
- Les documents du PLU encadrant le projet : règlements écrit et graphique et OAP, notions de conformité et compatibilité.
- Comment éviter ou réduire la consommation d'espaces dans le cadre de l'urbanisation, avec présentation de cas concrets (acteurs, processus opérationnel et financement).
- Premier atelier : extension urbaine encadrée et limitée.

**Repenser les pratiques d'aménagement dans un souci de qualité urbaine et paysagère, sur les projets de densification en milieu déjà urbanisé :**

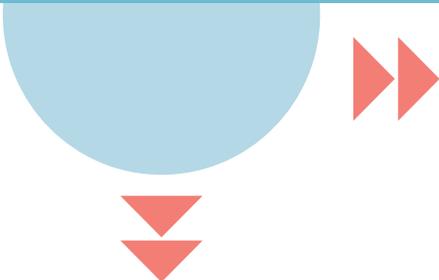
- Inscrire le projet d'aménagement dans le contexte territorial.
- Préciser le programme de l'opération.
- Concevoir les espaces publics par une approche paysagère.
- Deuxième atelier : renouvellement urbain et densification.
- Comprendre le jeu des acteurs et leur logique.

# Le Plan Local d'Urbanisme communal ou Intercommunal (**PLU** ou **PLUi**)

## OBJECTIF

Comprendre la démarche pour élaborer ou faire évoluer un PLU(i) par rapport aux enjeux communaux/intercommunaux.

Mesurer l'impact de la loi Climat et résilience et notamment du ZAN et les marges de manœuvre des élus dans la planification règlementaire.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints  
chargés de l'urbanisme  
et présidents d'EPCI

## INTERVENANTS

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du  
service urbanisme et  
Fabienne GUERRA, Chargée d'études  
en planification urbaine à HGI-ATD

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATE

Jeudi 25 avril à Auterive

## CONTENU

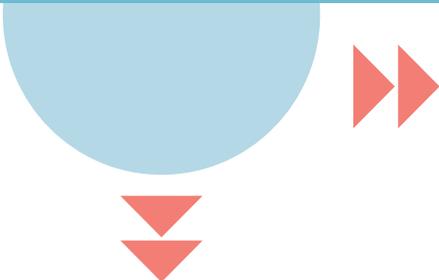
- Le contexte législatif encadrant le PLU(i), le partage des compétences entre communes et intercommunalité.
- L'impact de la loi Climat et résilience sur les documents d'urbanisme et le concept de zéro artificialisation nette (ZAN).
- Le rôle des élus en charge de l'urbanisme.
- Les différents acteurs et la place des personnes publiques associées et consultées (PPA).
- Le rapport aux autres documents de planification, notamment le SCOT.
- La démarche pour élaborer un PLU(i) en deux temps :
  - L'élaboration du projet politique : rapport de présentation, projet d'aménagement et développement durables (PADD).
  - La traduction de ce projet en pièces opposables aux autorisations d'urbanisme : règlement écrit et graphique, orientations d'aménagement et de programmation (OAP).
- Les procédures d'élaboration et d'évolution du PLU(i).

# Les autorisations de construire : la conformité des travaux

## OBJECTIF

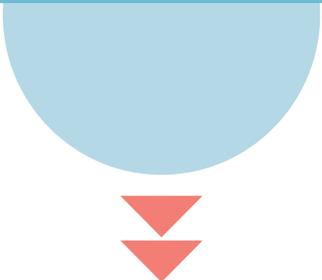
Connaître la réglementation et les procédures liées à l'achèvement et la conformité des travaux.

Comprendre les impacts sur la responsabilité du maire et de la commune.



## CONTENU

- Le contexte juridique relatif aux Déclarations Attestant l'Achèvement et à la Conformité des Travaux.
- Le champ d'application des différents contrôles et les étapes des procédures à suivre en fonction des autorisations délivrées.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, conseillers municipaux, Présidents d'EPCI, Vice-Présidents d'EPCI, conseillers communautaires

## INTERVENANTES

Marine TERRACOL et Laurence VALETTE, Chargées d'études en urbanisme réglementaire à HGI-ATD

## DURÉE

Une demi-journée de 13h30 à 16h30

## DATE

Mardi 28 mai à Toulouse

# Les autorisations de construire : le contentieux

## OBJECTIF

Être sensibilisé aux contentieux liés aux autorisations d'urbanisme.  
Connaître les risques encourus par la commune et les élus, notamment le maire.

## CONTENU

- Les procédures administratives précontentieuses.
- Les procédures administratives contentieuses sur les autorisations d'urbanisme.
- Les procédures pénales.
- Les procédures civiles de la commune.

## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints,  
conseillers municipaux, Présidents  
d'EPCI, Vice-Présidents d'EPCI,  
conseillers communautaires

## INTERVENANTS

Laurence VALETTE et  
Jérôme GACHET, Chargés d'études  
en urbanisme réglementaire  
à HGI-ATD

## DURÉE

Une demi-journée de 13h30  
à 16h30

## DATE

Mardi 25 juin à Toulouse

# Les dispositions de la **loi de finances 2024** décryptées

## OBJECTIF

Appréhender l'impact de la loi de finances 2024 et ses conséquences pour les collectivités locales dans le cadre de la préparation des budgets locaux (calendrier, mesures liées aux dotations de l'Etat, mesures fiscales).

Présenter une analyse approfondie et documentée des différentes dispositions intéressant les collectivités locales afin de communiquer toutes les clés nécessaires aux décisions de demain.

## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers départementaux

## INTERVENANTS

Coralie QUINTIN et  
Sacha GAYRAUD, Consultants en fiscalité locale, Cabinet Finindev

## DURÉE

Une demi-journée de 9h à 12h  
ou 14h à 17h

## DATES

Mardi 30 janvier matin  
à Toulouse  
Mardi 30 janvier après-midi  
à Toulouse

## CONTENU

**Introduction : le contexte et les contraintes de la construction budgétaire.**

**Rappel du contexte budgétaire et financier :**

- Le contexte économique national.
- La situation financière du budget de l'État et des collectivités.
- Les objectifs poursuivis par le gouvernement.

**Les dispositions financières de la Loi de finances pour 2024 :**

- Les concours financiers de l'Etat et la dotation générale de fonctionnement.
- Les redevances sur la consommation d'eau et sur la performance des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.
- La prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité et la modification des tarifs des assises sur l'énergie.
- Les autres dispositions financières intéressant les collectivités locales.

**Les dispositions financières de la Loi de finances pour 2024 :**

- La compensation à la suite de la réforme sur la taxe d'habitation sur les logements vacants.
- Les modifications apportées à la suppression de la CVAE.
- La refonte des zonages « ZRR » « BED » et « ZoRCoMir ».
- Les autres dispositions fiscales intéressant les collectivités locales.

# La préparation et le montage du budget de la collectivité

## OBJECTIF

Connaître les principes budgétaires et maîtriser les étapes de l'élaboration du budget.

S'exercer à deux cas pratiques relatifs à l'affectation des résultats et au montage d'un budget.

## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires chargés des finances

## INTERVENANTS

Louis DEMANGE et  
Mélanie MOUILLIERE,  
Conseillers financiers à HGI-ATD

## DURÉE

Un module de deux journées consécutives de 9h à 17h pour chaque groupe

## DATES

**Groupe 1** : mardi 6 et mercredi 7 février à Ramonville-Saint-Agne (20 stagiaires maximum)

**Groupe 2** : jeudi 19 et vendredi 20 septembre à Saint-Lys (20 stagiaires maximum)

### Pré-requis :

Connaître les bases des finances publiques et savoir lire un budget

## CONTENU

- Le cadre réglementaire et les principes budgétaires :
  - Présentation des principes fondateurs de la comptabilité publique : annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre budgétaire, sincérité.
  - Présentation du contenu des documents budgétaires : budgets de prévision (budget primitif - budget supplémentaire - décisions modificatives), documents retraçant l'exécution (compte de gestion - compte administratif) et l'actualité des réformes touchant aux budgets (compte financier unique, M57).
  - Présentation du cycle budgétaire.
- Le contenu du budget : présentation du cadre et de la structure budgétaire et comptable, de l'articulation au sein du budget et des opérations comptables.
  - Exercice pratique sur l'affectation des résultats dans différents scénarios.
- Les étapes du montage du budget : le rôle de l'exécutif, de la commission finances, la collaboration avec les services compétents, la note de cadrage, le recueil des données.
- L'analyse des marges de manœuvre financières : l'évaluation des recettes et des dépenses avec une présentation des ratios utiles.
  - Exercice pratique : le montage d'un budget et le vote des taux d'imposition.
- Le vote du budget, sa transmission et son contrôle.

# L'analyse financière : un outil de diagnostic et d'aide à la décision

## OBJECTIF

Comprendre les principes et outils de l'analyse financière afin de procéder à l'analyse des documents budgétaires de la collectivité dans une perspective pluriannuelle.

## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI et conseillers communautaires chargés des finances

## INTERVENANTS

Nathan PERIE et  
Mélanie MOUILLIERE,  
Conseillers financiers à HGI-ATD

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATES

Jeudi 23 mai à Fronton  
(20 stagiaires maximum)

Mardi 15 octobre  
à Montesquieu-Volvestre  
(20 stagiaires maximum)

## CONTENU

- Les enjeux de l'analyse financière : mesurer les équilibres financiers, définir une véritable stratégie visant à maintenir, rétablir, ou revaloriser ces équilibres et déterminer la capacité d'investissement d'une collectivité.
- L'analyse rétrospective : comprendre l'évolution passée des grands équilibres financiers de la collectivité et établir un diagnostic préalable à la démarche prospective.
- La lecture des documents utiles à l'analyse financière : compte administratif, états fiscaux, fiche DGF, amortissement de la dette.
- Les soldes d'épargne et les principaux ratios : savoir les utiliser et les interpréter.
- Exercices pratiques : réaliser une rapide étude rétrospective et construire des simulations prospectives. Exploiter les résultats afin d'analyser la situation financière pour en faire une aide à la décision.

### Pré-requis :

Connaître les bases des finances publiques et savoir lire un budget

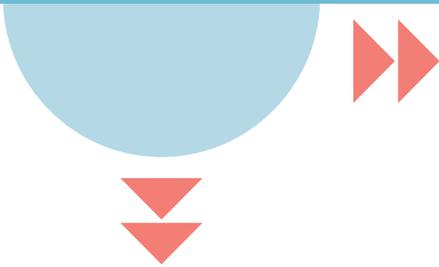
# L'évaluation financière des transferts et des restitutions de compétences

## OBJECTIF

Appréhender les acteurs, les étapes et les enjeux de l'évaluation des charges et ressources rattachées aux compétences transférées ou restituées au sein du bloc communal.

Être sensibilisé à différentes techniques d'évaluation : le droit commun, le dérogatoire et les différences entre un transfert ascendant ou descendant.

Intégrer ces aspects dans le processus de révision des attributions de compensation.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints,  
présidents d'EPCI et conseillers  
communautaires chargés des finances

## INTERVENANTS

Louis DEMANGE, Conseiller financier  
et Martine DECHAZEAUX, Cheffe du  
service financier à HGI-ATD

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATE

Mardi 18 juin à Ayguesvives

## CONTENU

- Le cadre réglementaire régissant les transferts et restitutions de compétences entre communes et leurs EPCI avec ou sans fiscalité propre :
  - Les conséquences juridiques et financières sur les personnels, les biens et les contrats en cours.
- Pour les EPCI ayant adopté le régime de la fiscalité professionnelle unique : L'évaluation des charges :
  - le cadre réglementaire.
  - la constitution et le rôle de la CLECT.
  - la méthode d'évaluation réglementaire dite « de droit commun ».
  - les évaluations dérogatoires.
  - la rédaction et l'adoption du rapport d'évaluation des charges transférées.
- La neutralisation financière des transferts de compétences par l'attribution de compensation : mécanisme et procédures de fixation et de révision (droit commun et révision libre).
- Pour aller plus loin :
  - la conclusion d'un pacte fiscal et financier prévoyant des transferts de taux des impôts directs locaux.
  - le lien avec le projet de territoire, le pacte de gouvernance et le schéma de mutualisation.
  - le rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées.

# La planification opérationnelle et financière de projets

## OBJECTIF

Identifier les processus de décision pour prioriser et planifier ses différents projets dans le temps.

Repérer les partenaires techniques et financiers pour accompagner la mise en œuvre des projets.

Connaître les outils financiers à disposition des communes pour mieux planifier les projets.

Identifier et planifier les grandes étapes de la réalisation d'un projet : de l'idée à la réception des travaux.

## CONTENU

### Les étapes de réalisation d'un projet :

- Concevoir le projet : de la réflexion sur les usages au projet architectural et urbain.
- Identifier les partenaires et les besoins d'ingénierie.
- Anticiper les temps de marchés publics, de la maîtrise d'œuvre, des demandes de subvention et des travaux.

### Comment planifier ses projets dans le temps :

- Comment hiérarchiser les projets selon les priorités de la commune ?
- Identifier les contraintes et les leviers ayant un impact sur la planification opérationnelle des projets.
- Identifier les règlements de subventions mobilisables des partenaires (Etat, Région, Département, Europe).
- Comment élaborer un Plan Plurianuel d'Investissement (PPI) pour ses projets ?

## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTS

Julie FELDMAN et  
Guillaume GREGOIRE,  
Chargés de projet Ingénierie  
et expérimentation territoriales  
à HGI-ATD

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATE

Jeudi 7 novembre  
à Quint-Fonsegrives

# Réaliser son **diagnostic culturel** dans le cadre d'un Projet Culturel de Territoire

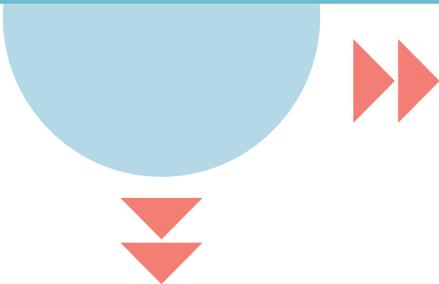
## OBJECTIF

Mesurer l'importance d'un état des lieux préalable à la conduite d'un projet culturel de territoire.

Mener un diagnostic culturel : état des lieux et analyse.

Partager un diagnostic culturel : consultation, concertation, communication.

Appréhender les enjeux de l'intercommunalité culturelle.



## PUBLIC

Tout élu local en charge des affaires culturelles, des affaires sociales, de l'éducation ou mobilisé sur ces thématiques transversales

## INTERVENANTS

Solange BATY,  
Frédéric LAFOND,  
Marie VASSORT, Mission  
Coopération et Innovation Culturelle,  
Conseil départemental  
de la Haute-Garonne  
Témoignage d'un élu ou agent  
d'une collectivité de Haute-Garonne

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATE

Mardi 5 mars à Saint-Gaudens

## CONTENU

- Définition d'un projet culturel de territoire.
- Identification des ressources culturelles et artistiques de son territoire.
- Analyse des conditions économiques d'un territoire.
- Méthodes de concertation et de partage des différentes étapes du diagnostic.
- L'échelon communautaire comme levier aux politiques culturelles.
- Mise en œuvre à partir d'un cas concret.
- L'accompagnement proposé par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Alternance de temps théoriques et pratiques :

> Travail en groupes, temps d'échanges.

> Témoignages et retours d'expériences.

# Élaborer et mettre en pratique une **politique d'éducation artistique et culturelle**

## OBJECTIF

Sensibiliser à la conception d'un projet d'Education Artistique et Culturelle.

Définir les bases d'un projet d'EAC.

Appréhender la culture et ses transversalités.

Coopérer autour d'enjeux communs.

## CONTENU

- Enjeux de l'éducation artistique et culturelle en transversalité sur un territoire.
- Identification des partenaires et des acteurs éducatifs, artistiques et culturels.
- Singularités des différents temps d'intervention en matière d'EAC.
- Analyse des différentes étapes pour concevoir un projet partagé.

Alternance de temps théoriques et pratiques :

- > Travail en groupes, temps d'échanges.
- > Témoignages et retours d'expériences.

## PUBLIC

Tout élu local en charge des affaires culturelles, des affaires sociales, de l'éducation ou mobilisé sur ces thématiques transversales

## INTERVENANTS

Solange BATY,  
Frédéric LAFOND,  
Marie VASSORT, Mission  
Coopération et Innovation Culturelle,  
Conseil départemental  
de la Haute-Garonne  
Témoignage d'un élu ou agent  
d'une collectivité de Haute-Garonne

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATE

Jeudi 16 mai  
à Saint-Génies-Bellevue

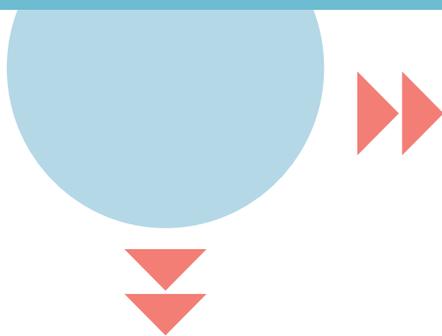
# Précarité alimentaire : pour un accès à une alimentation digne et de qualité pour tous

## OBJECTIF

Comprendre les enjeux et l'écosystème des acteurs de la justice alimentaire.

Identifier les outils et leviers d'actions pour lutter contre la précarité alimentaire et permettre un accès à tous à une alimentation choisie et de qualité.

Contribuer à l'émergence de nouvelles formes de solidarités alimentaires.



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints chargés de la solidarité et présidents d'EPCI

## INTERVENANTS

Charlotte COUREAU et  
Chloé BACON, Chargées de projets  
alimentation et circuits courts  
à HGI-ATD  
Marie SIBERTIN-BLANC, Chargée  
de mission chez Bio Ariège Garonne  
Un animateur/trice de réseaux de  
solidarité  
Témoignage d'une épicerie  
collaborative

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATE

Mardi 26 novembre  
à Saint-Gaudens

Un temps sera consacré à la  
visite de l'épicerie collaborative  
Locominges

## CONTENU

### Comprendre l'aide alimentaire aujourd'hui :

- Qu'est-ce que la précarité alimentaire ?
- Quelles sont les pratiques et les acteurs de l'aide alimentaire, comment sont-ils approvisionnés ?
- Les enjeux économiques/sociaux/écologiques.

### Quelles sont les perspectives d'évolution ?

- Vers des filières territorialisées : comment ça marche ? Lien avec la restauration collective sociale (scolaire, santé).
- Comment faire réellement participer des personnes en situation de fragilité ?
- Comment faire se rencontrer des acteurs différents via l'alimentation ?
- « Pas de baguette magique mais des expérimentations »

### Vers une coordination locale pour un accès à tous à une alimentation digne et de qualité :

- Quel rôle pour les collectivités et élus locaux ?
- Des outils pour mener un état des lieux des projets d'accessibilité sur son territoire : cartographie des acteurs et des projets.
- Utiliser et diffuser l'outil d'auto-évaluation.
- Mobiliser les acteurs pertinents sur son territoire pour faire émerger et soutenir de nouvelles pistes de coopération.
- Exemples et témoignages d'initiatives inspirantes dont la visite de Locominges.

# Bien vieillir sur son territoire

## OBJECTIF

Prendre conscience des enjeux liés au vieillissement et de ses implications sur l'organisation locale, l'aménagement et la cohésion sociale sur son territoire.

Connaître les lignes directrices qui animent les politiques publiques concernant le vieillissement.

Identifier les possibilités et les soutiens existants pour mener des actions en faveur des personnes âgées.

## CONTENU

- Comprendre les enjeux et les évolutions concernant le vieillissement pour situer son territoire et élaborer des actions en faveur du bien vieillir.
- Identifier les acteurs et leur rôle en faveur du bien vieillir : Etat, Sécurité sociale, caisses de retraite complémentaires, Conseil départemental et CCAS.
- Analyser et connaître son territoire pour proposer des actions adaptées :
  - L'analyse des besoins sociaux.
  - L'élaboration d'une politique locale en faveur du bien vieillir.
  - Exemples d'actions inspirantes menées par des collectivités locales.
- Connaître les lignes directrices en faveur du bien vieillir, les dispositifs et les aides du Conseil départemental à destination des personnes âgées.

## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTS

Sophie SARAMITO, Formatrice indépendante en action sociale et ancienne élue locale  
 Pierre SUC-MELLA, Directeur Général Délégué autonomie personnes âgées et personnes en situation de handicap, Conseil Départemental de la Haute-Garonne  
 Un agent de La Mission Stratégie et Coordination Territoriale et un agent de la Direction Séniors et Personnes en Situation de Handicap, Conseil Départemental de la Haute-Garonne

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATES

Jeu. 6 juin à Fonsorbes  
 Jeu. 21 novembre à Castanet-Tolosan

Temps d'échanges et de travail avec les participants pour identifier les actions mises en œuvre, les projets et les freins rencontrés.

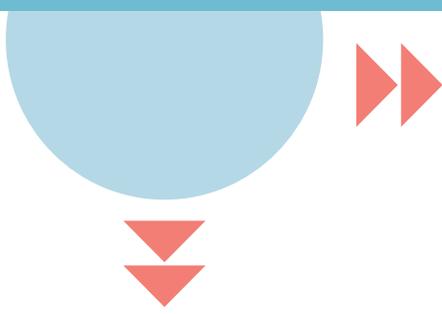
# Handicap : et si on le dédramatisait ?

## OBJECTIF

Sensibiliser les élus au handicap pour mieux l'appréhender et le comprendre.

Maîtriser les outils et les bonnes pratiques pour communiquer avec un public spécifique de plus en plus nombreux.

Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans la vie sociale de la collectivité : le handicap, facteur d'innovation et de solidarité dans l'action publique locale.



## CONTENU

- Qu'est-ce que le handicap ? Les différentes formes de handicap et leur perception par la société.
- La prise en compte par les élus du handicap au quotidien et les obligations réglementaires : l'accessibilité des espaces publics, la scolarisation, le rôle de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), l'intégration professionnelle. Présentation d'expériences portées par des collectivités.
- Comment communiquer avec une personne en situation de handicap mental, auditif, moteur, psychique ou visuel ?
- Organisation d'ateliers sur l'appréhension du handicap.

## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTE

Orielle MARX, Formatrice sensibilisation au handicap et Sportive de haut niveau en tennis handisport, médaillée aux Jeux Paralympiques d'Atlanta et de Barcelone

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATES

Mardi 19 mars à Toulouse  
Mardi 17 septembre  
à Saint-Gaudens

# Évaluer son **Projet Éducatif de Territoire (PEdT)** : **Méthode et outils**

## OBJECTIF

Comprendre l'intérêt de l'évaluation de son Projet Educatif de Territoire : Quand ? Comment ? Pourquoi ?

Connaître les outils d'évaluation.

Acquérir une méthode d'évaluation du PEdT.

## CONTENU

Présentation des différentes phases de la méthodologie d'évaluation :

- Penser l'évaluation en amont.
- Impliquer les acteurs.
- Identifier des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.
- Évaluer en continu.
- Mesurer l'efficacité, l'efficience et la pertinence des actions menées.
- Mesurer l'implication des différents acteurs.

Communiquer sur son évaluation : auprès de qui ? Comment ?

Ateliers pratiques d'évaluation de PEdT.

## PUBLIC

Tout élu local en charge de l'éducation (affaires scolaires, périscolaires, PEdT)

## INTERVENANTS

Un conseiller d'éducation populaire et de jeunesse en charge des PEdT au Service Départemental Jeunesse Engagement et Sports de Haute-Garonne

Sophie ORTIAL, Conseillère technique de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne en charge de l'enfance et de la jeunesse  
Florence SIMONNET et Jean-Charles JAUBART, Coordonnateurs PEdT et membres de l'ADREC (Association Départementale et Régionale Education Coordination)

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATES

Mardi 4 juin à Pibrac

Mardi 24 septembre à Mauzac

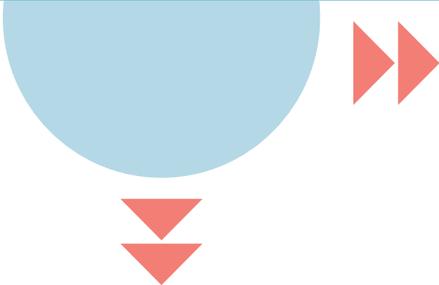
# « Bouger » sa jeunesse : des clefs pour mettre en place une politique jeunesse adaptée à son territoire

## OBJECTIF

Sensibiliser les élus locaux aux problématiques et besoins spécifiques des publics jeunes afin de construire et mettre en œuvre une politique jeunesse adaptée aux spécificités de leur territoire.

Savoir identifier les dispositifs de soutien aux politiques locales de jeunesse et s'appuyer sur les partenaires du territoire.

Savoir impliquer et mobiliser les jeunes dans la co-construction d'un projet jeunesse local.



## PUBLIC

Tout élu local en charge de la jeunesse (11 ans et plus) ou de l'éducation

## INTERVENANTS

Lise BALAS, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport de la Haute-Garonne

Sophie ORTIAL, Conseillère thématique Enfance Jeunesses, CAF de la Haute-Garonne

Maxime CAYSSIALS, Chef de projet Ambition Jeunesses et Céline LABATUT, Cheffe du service Prévention Jeunesse à la Direction Enfance et Famille, Conseil Départemental de la Haute-Garonne

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATES

Judi 4 avril à Lherm

Judi 28 Novembre à Pechbonnieu

## CONTENU

- Interroger les représentations sociales sur la jeunesse.
- Au niveau local : de quels jeunes parle-t-on ? les jeunes sont-ils tous les mêmes ? Comment les associer à la réflexion, à la création et à l'animation d'une politique jeunesse ?
- Identifier les enjeux propres à la mise en place d'une politique de jeunesse globale ou de prévention sur un territoire donné.
- Identifier l'échelle de réflexion pertinente pour créer une politique de jeunesse.
- Préciser ses besoins pour monter une politique de jeunesse sur son territoire.
- Savoir identifier les outils, dispositifs et moyens pour être accompagné techniquement et financièrement dans sa politique de jeunesse.
- Déterminer les instances partenariales les plus adaptées pour mener sa politique de jeunesse.

Méthodes participatives.  
À partir des problématiques de son territoire.  
Partage d'expériences.

# Violence et délinquance des jeunes : mieux comprendre la violence pour pouvoir agir

## OBJECTIF

Prendre conscience des problématiques liées à la violence et à la délinquance des jeunes et comprendre le rôle des élus locaux dans la lutte contre ce phénomène.

Acquérir des connaissances sur les différentes formes de violences, leurs caractéristiques et modalités d'expression.

Comprendre les différents facteurs pouvant être à l'origine de la violence.

Connaître et mobiliser les acteurs et les outils existants pour agir en prévention et apporter des réponses adaptées au phénomène de délinquance et de violence chez les jeunes.

## CONTENU

### Mieux comprendre la violence :

- Le contexte sociétal.
- Distinguer conflits et violences.
- Les liens entre violences et cadre juridique.
- La justice des mineurs et ses spécificités.

### Savoir agir :

- De la prévention à la répression.
- Des outils et des moyens d'intervention.
- Le réseau des partenaires et ses missions.

## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTS

Bénédicte DERACHE, Conférencière,  
Médiatrice Familiale DE et Educatrice  
Spécialisée DE

Nathanaël FLORIN, Juriste et  
Formateur en droits de l'enfant,  
à la Maison des Droits des Jeunes  
et de l'Enfant

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATES

Mardi 23 avril à Léguevin

Mardi 1<sup>er</sup> octobre  
à Martres-Tolosane

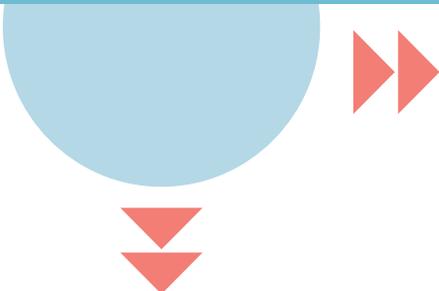
# Cyberharcèlement : prévenir et agir

## OBJECTIF

Prendre conscience des problématiques liées au harcèlement et au cyberharcèlement et appréhender le rôle des élus locaux dans la lutte contre ce phénomène.

Comprendre les usages numériques des jeunes et identifier les risques. Savoir réagir face aux cyberviolences entre jeunes.

Connaître les moyens d'action et les acteurs à l'œuvre pour accompagner les jeunes, les parents et les professionnels.



## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTS

Bérangère DUPONT, Médiatrice Familiale D.E, Accompagnatrice d'équipes face à des situations complexes, Formatrice, Directrice, et Nathanaël FLORIN, Juriste spécialisé dans les droits de l'enfant et la justice des mineurs, Formateur, à la Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATE

Mardi 30 avril à Seysses

## CONTENU

### Usages numériques des jeunes :

- Les représentations des différents usages numériques des jeunes.
- La posture éducative face aux usages numériques des jeunes.

### Du harcèlement scolaire au cyberharcèlement :

- Définir le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement.
- Identifier le cadre juridique.
- Connaître les principes théoriques.

### Cyberviolences et cyberharcèlement :

- Identifier les différentes formes de cyberharcèlement.
- Connaître les outils et les relais d'accompagnement.

### Comment agir concrètement en cas de cyberharcèlement :

- En prévention (auprès des jeunes, des parents, des professionnels).
- En réaction à une situation de cyberharcèlement.

### Se projeter dans la mise en œuvre d'actions de prévention :

- Des initiatives innovantes et des outils pédagogiques pour se projeter dans une mise en œuvre pratique.

Apports théoriques et pratiques, ateliers de ludopédagogie, quizz, études de cas, ateliers, supports numériques.

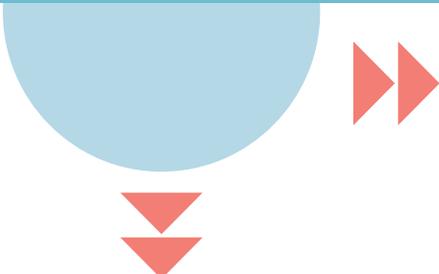
# Réussir ses **relations avec les médias** : l'interview TV, radio et presse écrite

## OBJECTIF

Permettre aux élus locaux de maîtriser la communication de leur collectivité en direction des médias.

Connaître les techniques d'interventions médiatiques, gérer les questions et les objections de l'auditoire et/ou du journaliste.

Concevoir sa communication et « Bien délivrer son message ».



## PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, Présidents d'EPCI, Vice-Présidents d'EPCI

## INTERVENANTE

Dorisse PRADAL, Journaliste,  
Formatrice en communication et média

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATES

Le mardi 14 mai à Saint Martory

Le mardi 3 décembre à Labège

Inscriptions limitées  
à 10 participants

## CONTENU

### Connaître les attentes des médias :

- Les différents médias et les types d'interview (print, radio, TV).
- Leurs caractéristiques respectives et leurs spécificités : montages, lieu, contraintes.
- Pièges, précautions, trucs et astuces selon le type d'interview.

### Préparer ses interventions pour les optimiser :

- La construction du message au format radio/tv.
- La préparation des accroches, des mots-clés, le choix des exemples.
- Gérer les questions du journaliste pour faire passer son message.

### Les outils de la prise de parole :

- L'expression corporelle et l'utilisation de l'espace : la gestion du stress.
- Savoir adapter sa communication : la nécessaire cohérence entre verbal et non-verbal.
- Résumer et conclure.

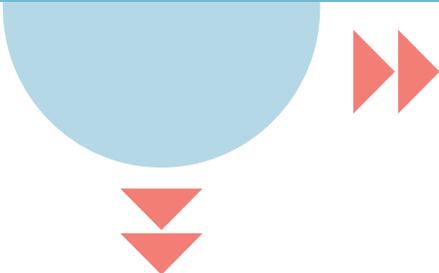
### Mise en situation d'un interview :

- Préparation d'une conférence de presse.
- Canaliser et maîtriser les échanges.
- Mon message a-t-il été bien compris ?

# Inaptitude et reclassement des agents territoriaux

## OBJECTIF

Appréhender le cadre juridique et les obligations des collectivités en matière d'inaptitude et de reclassement des agents de la fonction publique territoriale. Comprendre la procédure de reclassement, les acteurs et les instances compétentes. Identifier le rôle du Centre de Gestion dans l'accompagnement des collectivités et des agents concernés par un processus d'inaptitude et de reclassement. Sensibiliser les élus aux mesures de prévention et aux actions à mettre en place pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents.



## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTES

Laurence FIEVET, Responsable de service Protection sociale et  
Stéphanie RIVIERE, Responsable de service Evolution Professionnelle,  
Centre de Gestion de la Haute-Garonne

## DURÉE

Une journée de 9h à 17h

## DATES

Jeu. 27 juin à Bruguères  
Mardi 5 novembre à Eaunes

## CONTENU

**Appréhender les obligations réglementaires des employeurs publics en matière d'inaptitude et de reclassement :**

- Rappel de notions clefs.
- La procédure à suivre en cas d'avis d'inaptitude.
- Le reclassement statutaire et le cas spécifique des contractuels.
- Le reclassement impossible : quelles conséquences ?

**Comprendre les enjeux humains et financiers de la désinsertion professionnelle des agents territoriaux :**

- Les possibilités de maintien dans l'activité de travail des agents à la santé altérée :
  - Profil d'un agent en PPR et contenu de l'accompagnement.
  - Les outils RH et les partenaires à mobiliser.
- Le défi et les enjeux de la prévention des situations à risques pour un employeur territorial :
  - Prévenir les situations d'inaptitude et le reclassement des agents territoriaux dans un contexte de vieillissement de la population active et d'allongement de la durée de vie en activité du fait du recul de l'âge de départ à la retraite : indicateurs et outils de suivi.
  - Détecter et accompagner les agents en situation de risque de désinsertion professionnelle pour raison de santé.
  - Exemples de démarches mises en place par des collectivités de Haute-Garonne.

# Mieux gérer son stress en situation de conflits

## OBJECTIF

Comprendre les mécanismes du stress pour mieux le prévenir. Savoir reconnaître ses propres facteurs de stress et les signaux d'alerte.

Apprendre à anticiper, éviter ou désamorcer les échanges compliqués tout en se préservant.

Acquérir des techniques et outils permettant de diminuer et réguler les effets du stress, gagner en sérénité et confiance en soi en situation de conflits.

## PUBLIC

Tout élu local

## INTERVENANTE

Cintha ARENAS, Docteur en analyse de discours, Spécialiste de la communication verbale/non verbale et des différences culturelles, Formatrice, Médiatrice et Consultante en gestion de crise et du conflit

## DURÉE

Deux journées non consécutives de 9h à 17h

## DATES

Groupe 1 : jeudi 14 mars et mardi 26 mars à Longages (15 stagiaires maximum)

Groupe 2 : jeudi 3 octobre et jeudi 17 octobre à Cornebarrieu (15 stagiaires maximum)

## CONTENU

**Mieux se connaître et transformer le mot « problème » en mot « information » :**

- Se diagnostiquer et diagnostiquer l'autre.
- Ne pas prendre « sur soi », mais faire en sorte de ne pas être impacté.
- S'adapter à l'autre qui est dans un discours différent.
- Faire de ses émotions une force et non pas une entrave.

**Travailler sur ses boutons déclencheurs d'émotion :**

- Comprendre ce qu'est un « bouton déclencheur » ; veiller à les quitter.
- Identifier ceux des autres en travaillant l'écoute et l'observation.
- Avoir les bons réflexes comportementaux et verbaux.

**Développer une boîte à outils pour gérer son stress et les conflits dans sa fonction d'élu :**

- Les attitudes et les postures facilitatrices.
- Les conseils pour se protéger au quotidien.
- Travailler avec les outils que je possède.
- Récupérer sa réactivité communicationnelle.

Approche participative. Chaque élément de théorie sera suivi d'exercices pratiques.

# ORGANISER UNE FORMATION INTRA AU SEIN DE SA COLLECTIVITÉ

Toute collectivité intéressée a la possibilité de solliciter nos services, pour former son assemblée délibérante ou un groupe d'élus de la collectivité sur la thématique de son choix, dans le cadre d'une **formation intra**.

Il convient d'adresser une saisine officielle par courrier signée du maire ou du président de l'EPCI.

Les objectifs pédagogiques et le contenu de la formation sont ensuite travaillés conjointement avec le maire/ou le président, les conseillers formations de HGI-

ATD et le formateur, afin d'ajuster le contenu du stage aux plus près des besoins de la collectivité et à son contexte.

Les formations intra sont facturées 800 € la journée ou 500 € la demi-journée.

Toutes les formations inscrites dans ce catalogue peuvent être organisées « en intra ».

De plus, le tableau sur la page ci-contre présente une liste non exhaustive de thématiques supplémentaires qui peuvent être déployées en formation intra.

Cycle	Intitulé	Modalités (à définir en fonction du besoin)	Objectifs pédagogiques (à préciser en fonction du besoin)
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	La fresque du climat	3h30	Sensibiliser les élus aux enjeux du réchauffement climatique. Comprendre les enjeux climatiques pour agir et accepter les changements. Identifier les leviers d'action à l'échelle de la collectivité ou du territoire.
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Le SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale	À définir en fonction du besoin de la collectivité (durée préconisée : 1 demi-journée)	Comprendre les enjeux et les impacts sur les documents de planification communaux d'un SCOT, dans le cadre d'une procédure de révision. Appréhender les contraintes liées à la loi Climat et résilience et aux prescriptions du SRADDET, sur le projet de SCOT et les règles qu'il fixe.
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Le Plan Local d'Urbanisme (PLU ou PLUi)	À définir en fonction du besoin de la collectivité (durée préconisée : 1 journée)	Comprendre la démarche pour élaborer ou faire évoluer un PLU(i) par rapport aux enjeux communaux/intercommunaux. Mesurer l'impact de la loi Climat et résilience et notamment du ZAN et les marges de manœuvre des élus dans la planification réglementaire.
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Financer les équipements publics par l'urbanisme	À définir en fonction du besoin de la collectivité (durée préconisée : 1 demi-journée)	Connaître les principales contributions d'urbanisme : taxe d'aménagement majorée (TAM) et projet urbain partenarial (PUP), qui permettent de faire participer les porteurs de projets au financement des équipements publics.
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Droits de préemption et lotissement	À définir en fonction du besoin de la collectivité (durée préconisée : 1 demi-journée)	Connaître une partie des outils de maîtrise foncière et d'aménagement à la disposition des collectivités pour mettre en œuvre leurs projets d'aménagement.
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Les autorisations de construire : L'instruction	À définir en fonction du besoin de la collectivité (durée : 1 demi-journée ou 1 journée)	Connaître les différentes autorisations d'occupation des sols et les procédures mises en œuvre pour leur instruction. Assurer l'accueil des pétitionnaires en mairie. Veiller à harmoniser les pratiques entre instructeurs et à fluidifier les échanges entre mairie et services instructeurs.
POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS LOCALES	Engager une démarche de design de services : Pour des services et politiques publiques plus adaptés, dans une démarche centrée usagers	À définir en fonction du besoin de la collectivité (durée préconisée : 2 journées)	Identifier les principes fondamentaux du design de service et savoir quand y avoir recours. Identifier la posture et le rôle de l' élu dans un projet de design de service. Définir une méthode de projet centrée sur les besoins des usagers, construite avec l'ensemble des parties prenantes. Être capable de s'appuyer sur la méthodologie du design pour moderniser son administration et ses politiques publiques.
MANAGEMENT / RESSOURCES HUMAINES	Partage des rôles entre élus et agents : comment passer sereinement et efficacement du projet politique au projet d'administration ?	À définir en fonction du besoin de la collectivité (durée préconisée : 1 journée)	Appréhender les rôles de chacun et créer une organisation efficace et bienveillante, au service du projet politique. Maîtriser le cadre réglementaire et le rôle de chacun dans le binôme élu-agent. Prévenir les sources d'ambiguïté dans le partage des rôles. Identifier des clés de réussite pour construire une relation saine et de confiance entre élus et agents.

## FONDAMENTAUX DU MANDAT

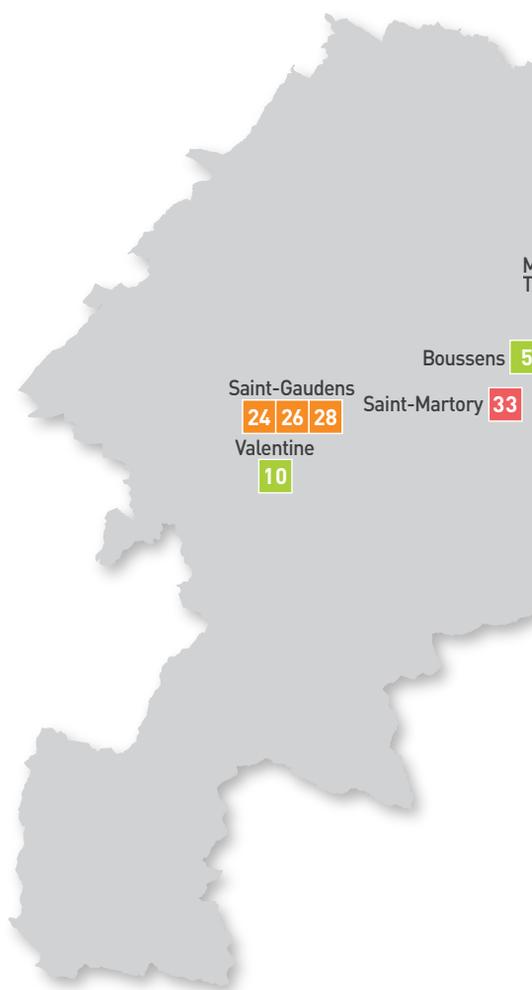
1	Violences contre les élus locaux : quelle attitude adopter ?	p 17
2	Gestion des archives communales et intercommunales : archivage papier et électronique	p 18
3	Les obligations des collectivités en matière de conformité au RGPD et cybersécurité	p 19

## DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSITION ECOLOGIQUE

4	Arbre et changement climatique : comprendre, agir, protéger	p 20
5	Responsabilité de l'élu en matière de sensibilisation et prévention des feux de végétation et forêts	p 21
6	Gestion et économie de la ressource en eau : les actions des collectivités	p 22
7	Les énergies renouvelables électriques : une stratégie territoriale	p 23
8	L'économie circulaire : une opportunité pour les territoires	p 24
9	Comment construire une stratégie foncière agricole adaptée à ma collectivité ?	p 25
10	La conservation des chemins ruraux et leur valorisation en chemins de randonnée	p 26
11	La mobilité durable : gouvernance, pratiques actuelles, enjeux et services	p 27
12	Repenser la cour d'école : un potentiel de renaturation et de bien être des usagers	p 28
13	Lutte contre l'artificialisation des sols	p 29
14	Piloter l'aménagement et le développement durable de sa commune : la stratégie	p 30
15	L'urbanisation dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement	p 31
16	Le Plan Local d'Urbanisme communal ou intercommunal (PLU ou PLUi)	p 32
17	Les autorisations de construire : la conformité des travaux	p 33
18	Les autorisations de construire : le contentieux	p 34

## FINANCES / FISCALITE / BUDGET / COMPTABILITE

19	Les dispositions de la loi de finances 2024 décryptées	p 35
20	La préparation et le montage du budget de la collectivité	p 36
21	L'analyse financière : un outil de diagnostic et d'aide à la décision	p 37
22	L'évaluation financière des transferts et des restitutions des compétences	p 38



# Localisation des sites de formation 2024



## POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS LOCALES

23	La planification opérationnelle et financière de projets	p 39
24	Réaliser son diagnostic culturel dans le cadre d'un Projet Culturel de Territoire	p 40
25	Elaborer et mettre en pratique une politique d'éducation artistique et culturelle	p 41
26	Précarité alimentaire : pour un accès à une alimentation digne et de qualité pour tous	p 42
27	Bien vieillir sur son territoire	p 43
28	Handicap : et si on le dédramatisait ?	p 44
29	Evaluer son Projet Educatif de Territoire (PEdT) : méthode et outils	p 45
30	«Bouger» sa jeunesse : des clefs pour mettre en place une politique jeunesse	p 46
31	Violence et délinquance des jeunes : mieux comprendre la violence pour pouvoir agir	p 47
32	Cyberharcèlement : prévenir et agir	p 48

## COMMUNICATION

33	Réussir ses relations avec les médias : l'interview TV, radio et presse écrite	p 49
----	--	------

## MANAGEMENT / RESSOURCES HUMAINES

34	Inaptitude et reclassement des agents territoriaux	p 50
35	Mieux gérer son stress en situation de conflits	p 51

# LE DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Toute collectivité doit permettre la mise en œuvre du droit à la formation des élus par l'inscription des crédits « formation » au budget, et ne pas restreindre la liberté des élus dans le choix de l'organisme de formation, quel qu'il soit.

Pour l'exercice de leur droit à formation, les élus bénéficient de plusieurs dispositifs.

Ils ont également des obligations vis-à-vis de leur employeur.

Enfin, les frais de formation peuvent leur être remboursés, sous conditions.

## 1. LES DISPOSITIFS

---

Les élus peuvent bénéficier des dispositifs suivants :

### ► *Le congé de formation*

Tout titulaire d'un mandat local a droit à une formation adaptée à ses fonctions.

Pour les élus salariés, cette formation doit être dispensée dans le cadre du **congé formation auquel à droit tout élu, dans la limite de 18 jours pour la durée du mandat** (quel que soit le nombre de mandats détenus).

### ► *Le droit individuel à la formation (DIF)*

**Tous les élus locaux bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF)**

**de vingt heures par an, cumulable sur toute la durée de leur mandat.** Ils peuvent utiliser leur DIF pour suivre des formations en lien avec leurs fonctions électives ainsi que des formations facilitant leur réinsertion professionnelle après leur mandat.

### ► *La validation des acquis de l'expérience (VAE)*

Les élus qui justifient d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre visé peuvent demander la validation des acquis de leur expérience pour justifier de tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre.

### ► *La formation obligatoire la 1<sup>ère</sup> année du mandat*

Lors de leur première année de mandat, toutes les communes doivent organiser une formation obligatoire pour les élus ayant reçu une délégation. Sont également concernés les élus des EPCI à fiscalité propre, les conseils départementaux et régionaux qui ont reçu délégation.

## 2. LES MODALITÉS D'EXERCICE DU DROIT

---

Pour les élus salariés, la demande de congés de formation auprès de l'employeur doit suivre la procédure suivante :

► Les élus salariés doivent présenter une demande écrite

auprès de leur employeur, ou, pour les fonctionnaires (et agents contractuels de l'État et des collectivités territoriales) auprès de l'autorité hiérarchique dont ils relèvent. Cette demande doit intervenir **rente jours au moins avant la formation**, en précisant, **la date, la durée** de l'absence envisagée, ainsi que la désignation de **l'organisme de formation responsable du stage**.

- ▶ **L'employeur ou l'autorité hiérarchique doit accuser réception de cette demande.** Il peut accepter ou refuser le congé sollicité si l'absence du salarié est susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise, et, pour les élus fonctionnaires (de l'État, des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs, ainsi que leurs agents contractuels) si les nécessités de service s'y opposent.
- ▶ **Le refus de l'employeur doit être motivé et notifié à l'intéressé.** Il sera précédé d'une demande d'avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel. Pour les fonctionnaires, l'autorité hiérarchique aura saisi la commission administrative paritaire. Cependant, **à défaut de réponse expresse** notifiée au plus tard dans les 15 jours qui précèdent le début du stage, le congé est réputé accordé. À l'issue d'un délai de quatre mois après la notification d'un premier refus, le salarié ou le fonctionnaire élu peut renouveler sa demande. Un nouveau refus ne peut alors lui être opposé.
- ▶ L'organisme dispensateur de formation doit délivrer à l'élu une attestation constatant sa fréquentation effective, que l'employeur peut exiger au moment de la reprise du travail.

### 3. LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

---

Les frais de formation de l'élu constituent une **dépense obligatoire pour la collectivité**.

Le budget formation est encadré, ainsi :

- ▶ Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres de l'assemblée délibérante ;
- ▶ Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant.

Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement **donnent droit à un remboursement** si l'organisme qui dispense la formation est agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Les pertes de revenu de l'élu sont supportées par la commune dans la limite de 18 jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du SMIC.

Pour information, la participation financière des élus aux formations proposées par HGI - ATD est comprise dans le montant de l'adhésion annuelle de la collectivité. Pour les collectivités non-adhérentes, la participation financière s'élève à 170 € la journée de formation (repas compris) et 85 € la ½ journée de formation.

# Les autres missions de Haute-Garonne Ingénierie - ATD

## UNE AGENCE COMPOSÉE DE 100 EXPERTS À VOTRE SERVICE ET PRÊTS À VOUS RENCONTRER !

---

Seuls les maires et les présidents des EPCI adhérents, ainsi qu'éventuellement les adjoints et les conseillers municipaux disposant d'une délégation, peuvent saisir Haute-Garonne Ingénierie- ATD pour obtenir une aide, un conseil ou une assistance.

Outre la conception et la mise en œuvre de formations, l'Agence propose conseils, informations et assistance au quotidien et en proximité à ses adhérents dans **les domaines de la gestion locale, des marchés publics de l'intercommunalité, et des finances locales** (contrats, police administrative, gestion des biens, voirie, services publics, responsabilité des collectivités et des élus, aide à la rédaction des actes, assistance à la passation des marchés publics, assistance dans le domaine de l'intercommunalité, études financières rétrospectives et prospectives communales et intercommunales, études financières spécifiques pour l'intercommunalité, conseil en matière de finances publiques).

Elle propose également **conseil et assistance en informatique** pour des logiciels métiers et pour l'équipement en matériels. Elle réalise des sites internet interactifs et assure des prestations de mise en conformité RGPD.

L'Agence apporte une **aide à la décision pour vos projets** et un **accompagnement à la réalisation d'un projet de territoire** avec des appuis techniques : accompagnement méthodologique et technique, conseil sur l'opportunité du projet dans son environnement territorial, rédaction de cahier des charges prenant en compte les besoins du territoire et les expertises recherchées pour faire appel à un prestataire compétent pour mener une étude.

De plus avec sa nouvelle direction **Haute-Garonne Développement**, HGI-ATD a pour objectif de contribuer au développement harmonieux et équitable de tous les territoires du département et à la réduction des disparités entre la métropole toulousaine et les territoires périurbains ruraux et de montagne, de favoriser le desserrement économique et l'emploi in-situ.

Pour cela, elle **accompagne les collectivités** qui souhaitent bâtir une offre foncière attractive, **promouvoir l'attractivité** de leur territoire par l'implantation d'entreprises notamment. Elle propose également de **construire une synergie économique et écologique** au travers de la mise en œuvre de la politique tiers-lieux du département et de **favoriser l'autonomie alimentaire** en valorisant les terroirs et savoir-faire des producteurs haut-garonnais en déployant la politique circuits courts du département.

L'Agence développe aussi une assistance dans le domaine de **l'urbanisme et de la planification locale** :

# 2024

urbanisme réglementaire, aménagement, action foncière et financement, assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et l'évolution des documents de planifications urbaines (carte communale, PLUi, PLU, SCOT...) et pour la réalisation des SCOT.

Elle peut porter un regard prospectif sur votre territoire grâce à son **observatoire territorial** (Geoclip, publications, cartographies, portraits et atlas de territoire, géo-observatoire statistique, diagnostic de territoire, évaluation de politiques publiques).

Elle peut organiser à la demande des **ateliers de réflexion et de conférence** ainsi que des **formations personnalisées** adaptées aux besoins particuliers de la collectivité.

Enfin, Haute-Garonne Ingénierie - ATD diffuse des informations actualisées aux élus locaux via son bulletin Le Mensuel, l'Info-Lettre, et sa revue Conseil en Diagonale. Son site internet [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr) offre une base de données documentaire riche et actualisée.

## LES MODALITÉS D'ADHÉSION À L'AGENCE

Dans le cas où vous souhaiteriez que votre collectivité adhère à HGI-ATD, une délibération est nécessaire.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

### **Marie-Pierre GUISTI**

Directrice adjointe chargée de l'administration générale,  
de la Formation et de l'Information des Élus

05 34 45 56 57

### **Christine BERTRAND**

Coordonnatrice du Pôle Affaires générales et RH

05 61 15 95 39



54 Bd de l'embouchure  
31200 TOULOUSE

05 34 45 56 56

atd31.fr

accueil@atd31.fr